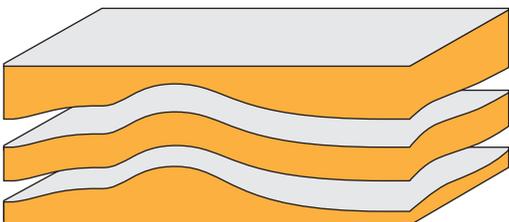




INSPECTION GÉNÉRALE DES CARRIÈRES
BILAN D'ACTIVITÉ



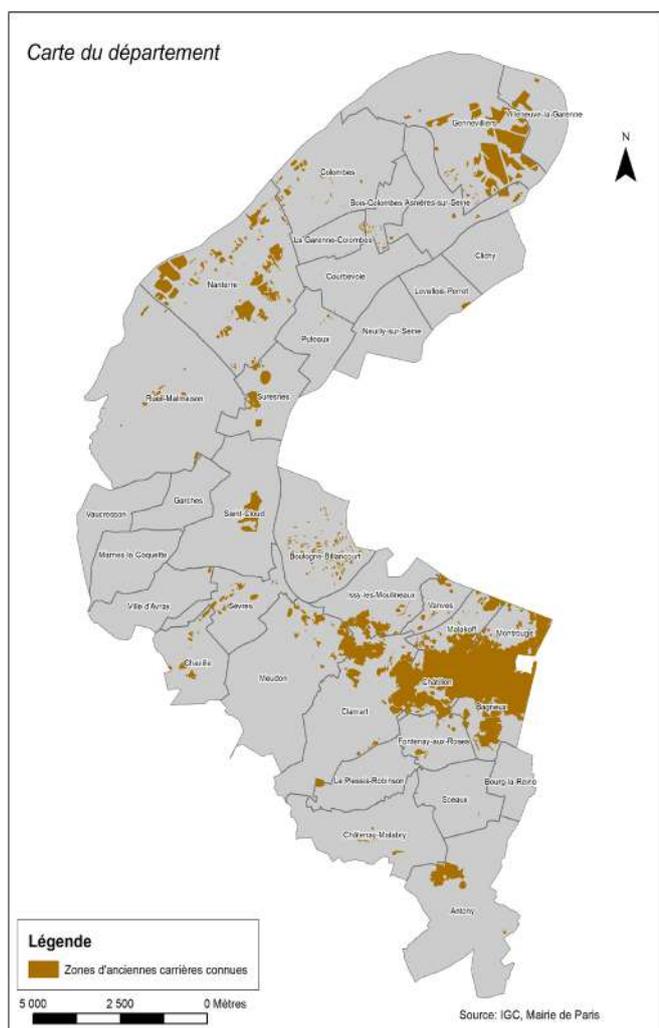
2022

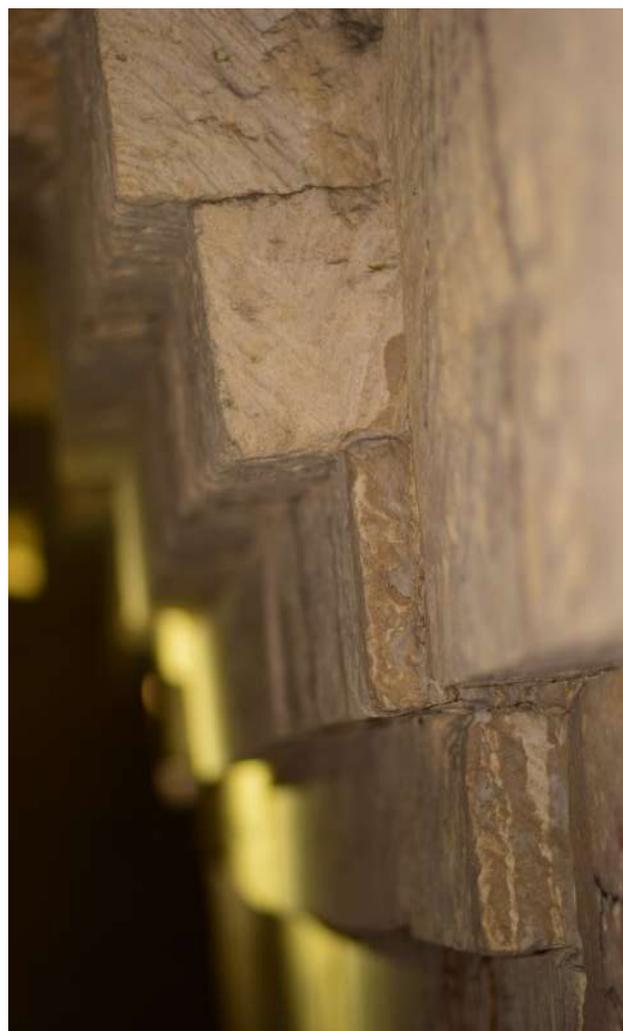
L'Inspection Générale des Carrières est un service de la Ville de Paris, qui contribue à la prévention des risques liés aux anciennes carrières et à la dissolution du gypse à Paris et dans les départements de la petite couronne. Notre action sur le territoire des Hauts-de-Seine est régie par la convention du 21 mars 1969 entre la Ville de Paris et le Conseil départemental des Hauts-de-Seine.

LES ANCIENNES CARRIÈRES DES HAUTS-DE-SEINE

Le département des Hauts-de-Seine a été le siège au cours des siècles d'une intense activité d'extraction de divers matériaux en carrière souterraine ou à ciel ouvert : d'anciennes carrières de **calcaire**, **craie**, **gypse**, **glaise** et d'anciennes sablières parsèment le territoire du département.

La lente et inéluctable dégradation de ces cavités et des remblais de carrière peut entraîner des désordres jusqu'à la surface, allant de l'affaissement des terrains à la remontée d'un fontis. Ils constituent donc un risque pour les biens et les personnes.





Encorbellements au Parc de Saint-Cloud

AVIS SUR LES AUTORISATIONS D'URBANISME

Les arrêtés préfectoraux et inter-préfectoraux pris sur les Hauts-de-Seine prévoient la saisine de l'IGC pour toute autorisation d'urbanisme dans les zones de risques liés aux anciennes carrières. Toutes les communes des Hauts-de-Seine ont aujourd'hui un Plan de Prévention des Risques (PPR), soit directement approuvé, soit en application de l'ancien article R 111-3 du Code l'urbanisme.

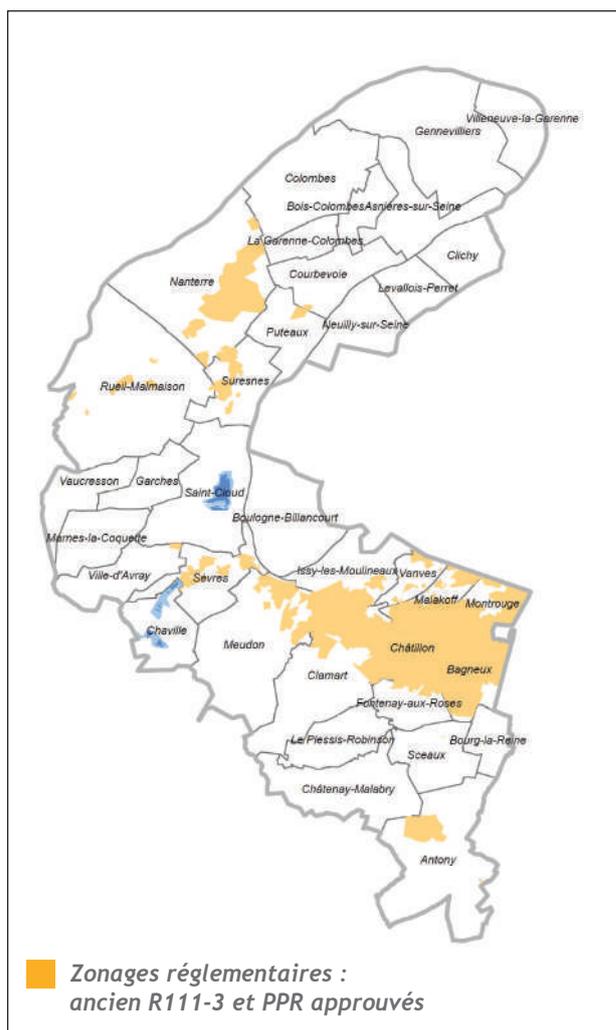
En 2022, l'IGC a ainsi transmis 578 avis aux services instructeurs des communes et du département.

Afin de s'assurer de la bonne mise en œuvre des travaux et de maintenir ses informations à jour, l'IGC dispose de contrôleurs réglementaires affectés au suivi des chantiers et exige la transmission du dossier des ouvrages exécutés à la fin des travaux.

En 2022, l'IGC a ainsi pu contrôler 69 chantiers et émis 55 récépissés de travaux de confortation pour l'ensemble du département des Hauts-de-Seine.



Visite d'inspection au Parc de Saint-Cloud



L'IGC fournit également un accompagnement plus poussé pour les projets de grande ampleur afin d'aider, dès les phases d'études, à prendre en compte l'impact de la présence d'anciennes carrières. Ainsi, en 2022, l'IGC a notamment accompagné les projets suivants :

- **Bagneux - Site des Mathurins** : Suivi par l'IGC du chantier majeur de consolidation des sols. Les premiers DOE partiels liés aux consolidations ont donné lieu à des récépissés de l'IGC dès 2020.
- **Bagneux - Technicentre SNCF Montrouge Nord** : Accompagnement de la SNCF pour la définition de mesures de mise en sécurité du site (dans son usage actuel mais également en rapport avec les différents projets de construction sur le site).
- **Meudon - Carrières Arnaudet** : Accompagnement de la mairie de Meudon dans le cadre du projet de comblement partiel des carrières. Analyse des conditions futures de visite des parties non comblées.

Enfin, dans le cadre de son rôle de conseil vis-à-vis des mairies et établissements publics territoriaux, l'IGC apporte son concours aux créations ou révisions des PLU ou PLUi en formulant des recommandations.

INSPECTION DES ANCIENNES GALERIES DE CARRIERES

L'Inspection Générale des Carrières procède à des visites d'inspection régulières des anciennes galeries de carrières situées sous le domaine public communal et départemental. **En 2022, l'IGC a réalisé 49 visites sous les Hauts-de-Seine.**

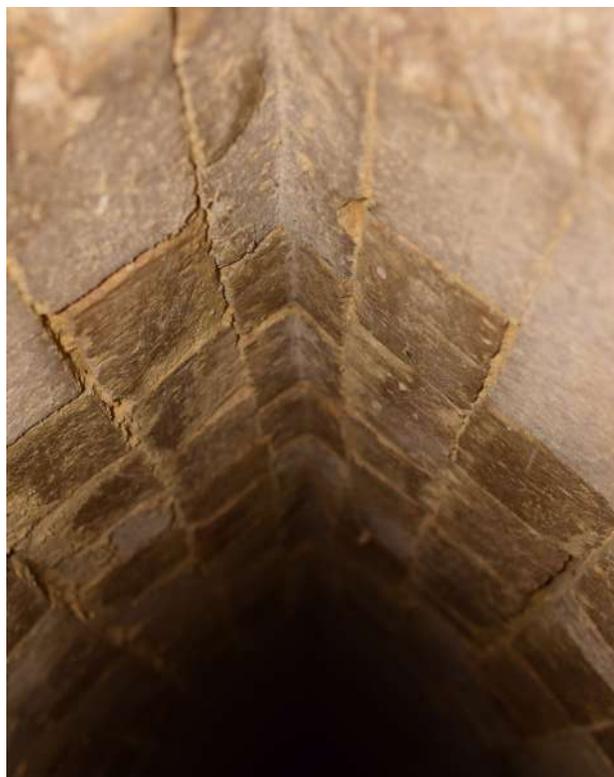
EXPERTISE EN CAS D'INCIDENT

L'IGC a eu connaissance de 16 incidents liés au sous-sol sur le département des Hauts-de-Seine au cours de l'année 2022.

En cas de désordre potentiellement lié au sous-sol, sur le domaine privé ou public, le Service peut fournir sans frais un diagnostic préliminaire visant à déterminer les causes possibles, et à orienter le demandeur dans ses démarches techniques.

Si un effondrement, un affaissement ou une dégradation significative d'un bâtiment est constaté, il est possible de joindre l'IGC par téléphone au 01 40 47 58 00 (heures ouvrées) ou au 3975 (24h/24).

Contact mail : igc.dvd@paris.fr



RENSEIGNEMENT DES USAGERS ET SUIVIS DE DOSSIERS

Le téléservice de demande de renseignement, accessible depuis la page www.paris.fr/carrieres, permet aux usagers, particuliers ou professionnels, d'obtenir facilement un document émis par l'IGC certifiant la présence d'anciennes carrières au droit de leur parcelle.

En 2022, l'IGC a traité 14 080 demandes de renseignements pour les communes des Hauts-de-Seine avec un délai de réponse moyen inférieur à 2 jours.

Les porteurs d'un projet de construction ou les personnes désireuses d'acquérir un bien en zone de carrière peuvent également consulter sans rendez-vous les techniciens de l'Inspection Générale des Carrières afin de se renseigner sur le risque lié aux carrières et les éventuelles prescriptions à prendre en compte dans leur projet.

En 2022, l'IGC a reçu 458 usagers pour le seul département des Hauts-de-Seine.

Accueil du public sur RDV - Prise de RDV sur www.paris.fr/carrieres



Vos contacts à l'IGC

Cheffe de service	Laurine AZEMA
Avis sur projets de construction et d'aménagement	Juliette MARION
Première expertise en cas d'incident	01 40 47 58 00 (heures ouvrées) - 3975 (24h/24)
Contact mail	igc.dvd@paris.fr



COMMUNE D'ANTONY

L'Inspection Générale des Carrières est le service de la Ville de Paris, qui contribue à la prévention des risques liés aux anciennes carrières et à la dissolution du gypse antéludien à Paris et dans les départements de la petite couronne. Notre action sur le territoire des Hauts-de-Seine est régie par la convention du 21 mars 1969 entre la Ville de Paris et le Conseil départemental des Hauts-de-Seine.

LES ANCIENNES CARRIÈRES À ANTONY

La commune d'Antony est située de chaque côté de la vallée de la Bièvre. Le **gypse** (pierre à plâtre) y a été exploité sur les versants, notamment dans le Nord de la commune. Ces exploitations se sont développées sur un seul niveau, comme figuré sur la coupe ci-contre, et n'ont pas été systématiquement remblayées, laissant subsister des vides en sous-sol pouvant atteindre 4 à 5 mètres de hauteur.

La dégradation de ces cavités peut entraîner des désordres jusqu'à la surface, allant de l'affaissement des terrains à la remontée d'un fontis. Elles constituent donc un risque pour les personnes et les biens.

INSPECTION DES ANCIENNES CARRIÈRES

L'Inspection Générale des Carrières procède à des visites d'inspection régulières des anciennes galeries de carrières situées sous le domaine public quand des accès lui sont connus. À Antony, aucune visite n'est à l'heure actuelle réalisable.

Dans le cadre de chantiers, à la demande des services techniques de la commune ou de particuliers, des visites ponctuelles peuvent être organisées. Il n'y en a pas eu en 2022.

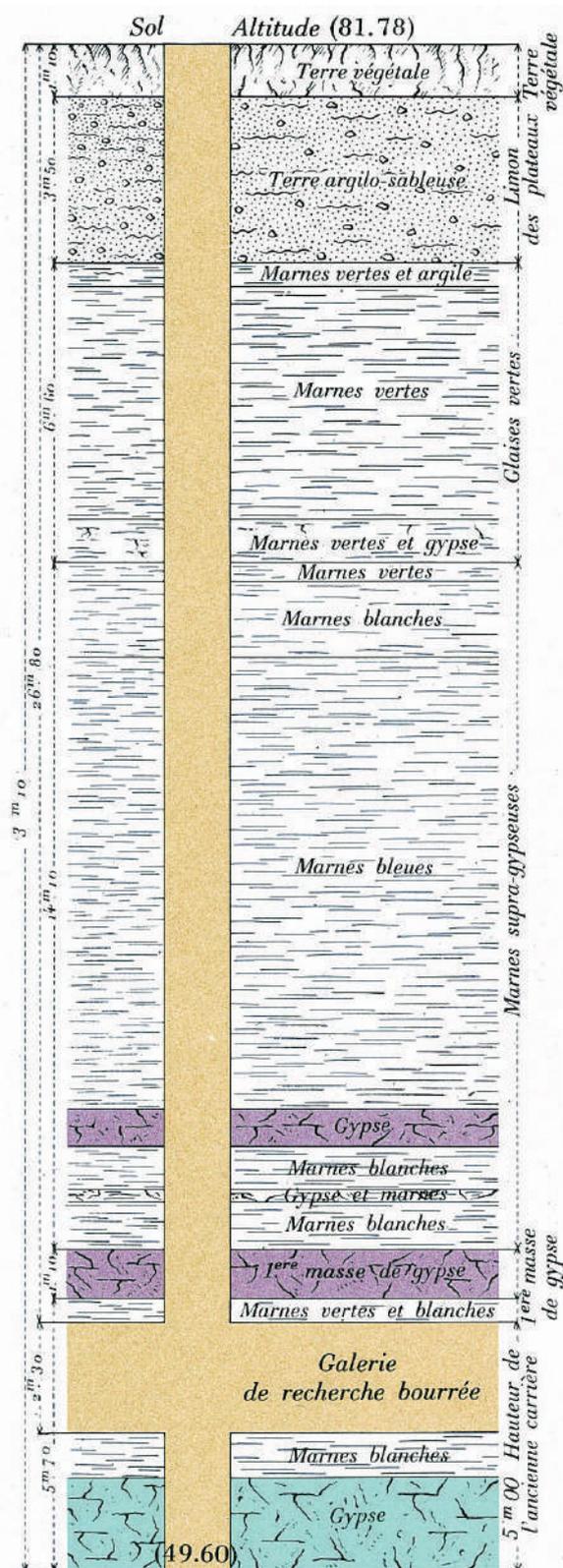
DIAGNOSTIC INCIDENTS

L'IGC est intervenue sur 3 incidents liés au sous-sol à Antony, en 2022.

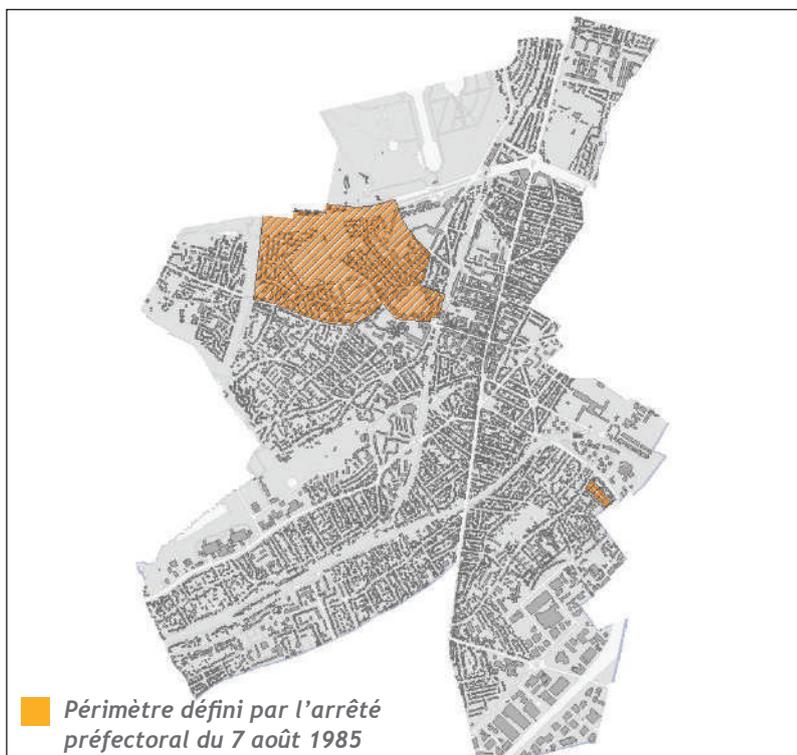
En cas de désordre potentiellement lié au sous-sol, sur le domaine privé ou public, le service peut fournir sans frais un diagnostic préliminaire visant à déterminer les causes possibles, et à orienter le demandeur dans ses démarches techniques.

Si un effondrement, un affaissement ou une dégradation significative d'un bâtiment est constaté, il est possible de joindre l'IGC par téléphone au 01 40 47 58 00 (heures ouvrées) ou au 3975 (24h/24).

Contact mail : igc.dvd@paris.fr



Coupe de terrain, rue de Châtenay



URBANISME

L'arrêté préfectoral du 7 août 1985 prévoit la saisine de l'IGC pour toute autorisation d'urbanisme dans les zones de risques liés aux anciennes carrières. Pris en application de l'ancien article R 111-3 du Code de l'urbanisme, cet arrêté a aujourd'hui valeur de Plan de Prévention des Risques (PPR).

En 2022, l'IGC a ainsi émis 25 avis sur des projets transmis par le service instructeur de la commune.

Afin de s'assurer de la bonne mise en œuvre des travaux et de maintenir nos informations à jour, des contrôleurs réglementaires de l'IGC sont affectés au suivi des chantiers et la transmission du dossier des ouvrages exécutés est exigée à la fin des travaux.

En 2022, l'IGC a ainsi pu contrôler 7 chantiers et émis 3 récépissés de travaux de confortation pour la commune.

RENSEIGNEMENT DES USAGERS

Le téléservice de demande de renseignement, accessible depuis la page www.paris.fr/carrieres, permet aux usagers, particuliers ou professionnels, d'obtenir facilement un document émis par l'IGC certifiant la présence d'anciennes carrières au droit de leur parcelle.

En 2022, l'IGC a traité 483 demandes de renseignements pour la commune d'Antony avec un délai de réponse moyen inférieur à 2 jours.

Les porteurs d'un projet de construction ou les personnes désireuses d'acquérir un bien en zone de carrière peuvent également consulter sans rendez-vous les techniciens de l'Inspection Générale des Carrières afin de se renseigner sur le risque lié aux carrières et les éventuelles prescriptions à prendre en compte dans leur projet.

En 2022, l'IGC a reçu et conseillé 19 usagers pour la commune.

Accueil du public sur RDV - Prise de RDV sur www.paris.fr/carrieres

Vos contacts à l'IGC

Cheffe de service	Laurine AZEMA
Avis sur projets de construction et d'aménagement	Juliette MARION
Première expertise en cas d'incident	01 40 47 58 00 (heures ouvrées) - 3975 (24h/24)
Contact mail	igc.dvd@paris.fr

L’Inspection Générale des Carrières est le service de la Ville de Paris, qui contribue à la prévention des risques liés aux anciennes carrières et à la dissolution du gypse antéludien à Paris et dans les départements de la petite couronne. Notre action sur le territoire des Hauts-de-Seine est régie par la convention du 21 mars 1969 entre la Ville de Paris et le Conseil départemental des Hauts-de-Seine.

LES ANCIENNES CARRIÈRES À BAGNEUX

Le **Calcaire Grossier** a été exploité à Bagneux jusqu’au XX^{ème} siècle comme matériau de construction. Les anciennes exploitations sont présentes de 20 à 45 mètres de profondeur, sur trois niveaux d’une hauteur respective de 1 à 2,50 mètres pouvant se superposer.

Au sud de la commune, le **gypse** (pierre à plâtre) a été également exploité jusqu’à 50 mètres de profondeur, sur deux niveaux, superposés par endroits. Ces exploitations n’ont pas été systématiquement remblayées laissant subsister des vides pouvant atteindre 4 mètres de hauteur. Enfin, les **Sables de Fontainebleau** et les **Glaises Vertes** (argiles) ont été extraits à ciel ouvert, dans la zone la plus élevée de la commune.

La lente dégradation de ces cavités peut entraîner des désordres jusqu’à la surface, allant de l’affaissement des terrains à la remontée d’un fontis. Elles constituent donc un risque pour les personnes et les biens.

INSPECTION DES ANCIENNES CARRIÈRES

L’Inspection Générale des Carrières procède à des visites d’inspection régulières des anciennes galeries de carrières situées sous le domaine public et le cimetière parisien de Bagneux. 19 visites sont ainsi réalisables, **dont 10 ont été effectuées en 2022**, exclusivement dans les carrières de Calcaire Grossier. Ces visites concernent principalement le secteur Ravera-Jean Marin Naudin, cimetière et aqueduc.

D’autres visites ponctuelles peuvent être organisées, en cas d’incidents ou dans le cadre de chantiers, à la demande des services techniques de la commune ou de particuliers.

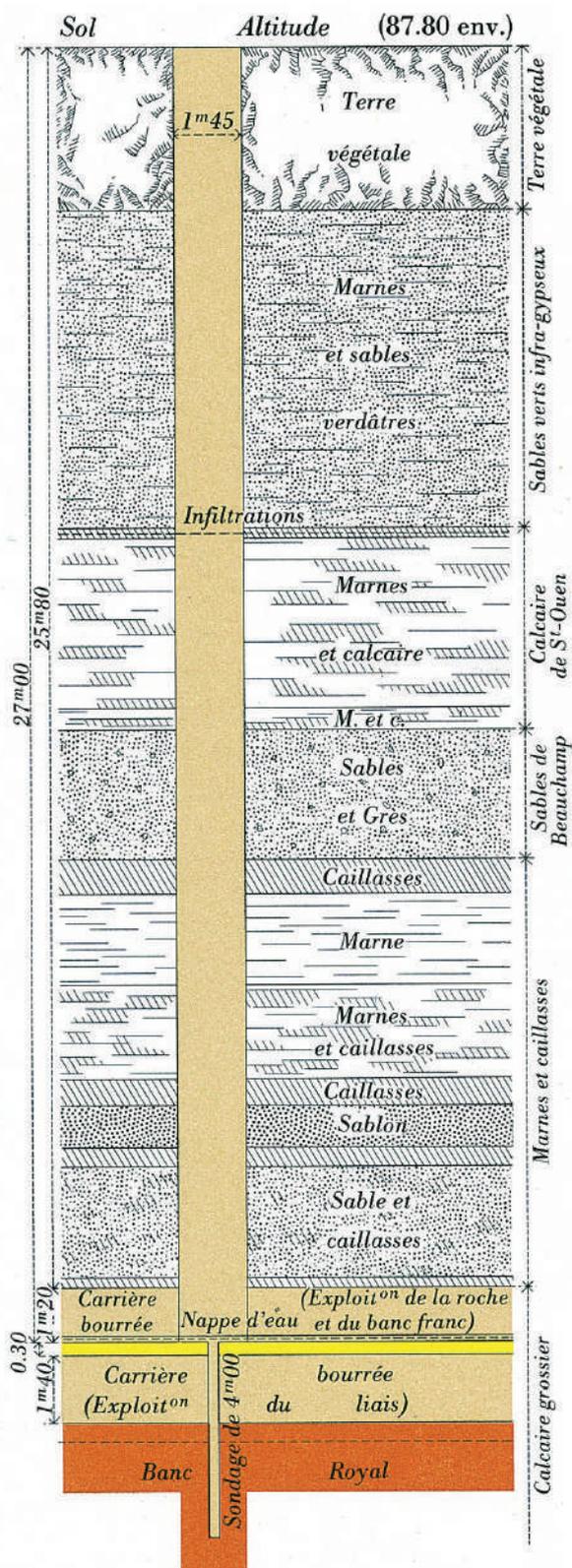
DIAGNOSTIC INCIDENTS

L’IGC est intervenue sur 2 incidents liés au sous-sol à Bagneux, en 2022.

En cas de désordre potentiellement lié au sous-sol, sur le domaine privé ou public, le service peut fournir sans frais un diagnostic préliminaire visant à déterminer les causes possibles, et à orienter le demandeur dans ses démarches techniques.

Si un effondrement, un affaissement ou une dégradation significative d’un bâtiment est constaté, il est possible de joindre l’IGC par téléphone au 01 40 47 58 00 (heures ouvrées) ou au 3975 (24h/24).

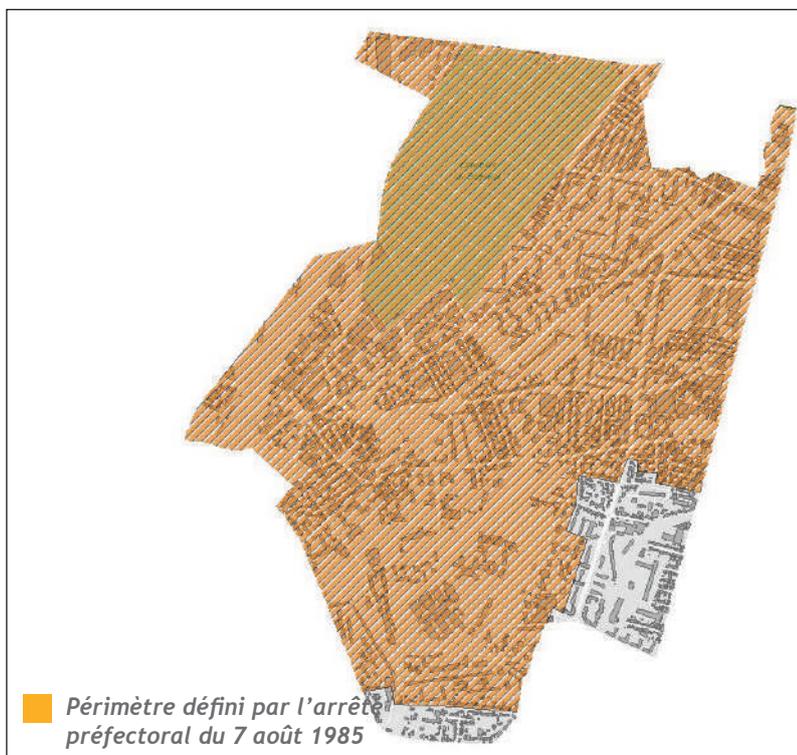
Contact mail : igc.dvd@paris.fr



Coupe de terrain, rue René Cros

Grand Paris Express

A l'avancement des chantiers, l'IGC et la Société du Grand Paris ont convenu des éléments techniques transmis afin que les travaux du Grand Paris Express soient intégrés dans la base de données de l'IGC, et mis à disposition.

**URBANISME**

L'arrêté préfectoral du 7 août 1985 prévoit la saisine de l'IGC pour toute autorisation d'urbanisme dans les zones de risques liés aux anciennes carrières. Pris en application de l'ancien article R 111-3 du Code l'urbanisme, cet arrêté a aujourd'hui valeur de Plan de Prévention des Risques (PPR).

En 2022, l'IGC a ainsi émis 46 avis sur des projets transmis par le service instructeur de la commune.

Afin de s'assurer de la bonne mise en œuvre des travaux, des contrôleurs réglementaires de l'IGC sont affectés au suivi des chantiers et la transmission du dossier des ouvrages exécutés est exigée à la fin des travaux.

En 2022, l'IGC a ainsi pu contrôler 12 chantiers et émis 9 récépissés de travaux de confortation pour la commune.

Depuis avril 2019, d'importants travaux de confortation des anciennes carrières souterraines de gypse sont en cours préalablement à l'aménagement du site des Mathurins. La coordination entre le propriétaire et l'IGC a permis d'anticiper les prescriptions sur les futurs permis de construire et d'inclure la sécurisation des espaces publics. Ainsi 5 récépissés de travaux de consolidation du sous-sol ont pu être délivrés pour les travaux de construction à venir.

En 2022, l'IGC a maintenu son assistance pour l'aménagement du technicentre SNCF Montrouge nord.

RENSEIGNEMENT DES USAGERS

Le téléservice de demande de renseignement, accessible depuis la page www.paris.fr/carrieres, permet aux usagers, particuliers ou professionnels, d'obtenir facilement un document émis par l'IGC certifiant la présence d'anciennes carrières au droit de leur parcelle.

En 2022, l'IGC a traité 297 demandes de renseignements pour la commune de Bagneux avec un délai de réponse moyen inférieur à 2 jours.

Les porteurs d'un projet de construction ou les personnes désireuses d'acquérir un bien en zone de carrière peuvent également consulter sans rendez-vous les techniciens de l'Inspection Générale des Carrières afin de se renseigner sur le risque lié aux carrières et les éventuelles prescriptions à prendre en compte dans leur projet.

En 2022, l'IGC a reçu et conseillé 36 usagers pour la commune.

Accueil du public sur RDV - Prise de RDV sur www.paris.fr/carrieres

Vos contacts à l'IGC

Cheffe de service	Laurine AZEMA
Avis sur projets de construction et d'aménagement	Juliette MARION
Première expertise en cas d'incident	01 40 47 58 00 (heures ouvrées) - 3975 (24h/24)
Contact mail	igc.dvd@paris.fr

COMMUNE DE CHATILLON

L'Inspection Générale des Carrières est le service de la Ville de Paris, qui contribue à la prévention des risques liés aux anciennes carrières et à la dissolution du gypse antéludien à Paris et dans les départements de la petite couronne. Notre action sur le territoire des Hauts-de-Seine est régie par la convention du 21 mars 1969 entre la Ville de Paris et le Conseil départemental des Hauts-de-Seine.

LES ANCIENNES CARRIÈRES À CHATILLON

Le **Calcaire Grossier** (pierre à bâtir) a été exploité à Châtillon jusqu'au XX^{ème} siècle, à une profondeur variant de 8 à 45 mètres, sur trois niveaux d'une hauteur de 0,9 à 2,5 mètres par niveau, superposés par endroits.

Le **gypse** (pierre à plâtre), que l'on retrouve vers le sud de la commune, a été également exploité à ciel ouvert et en souterrain jusqu'à 70 mètres de profondeur, sur un seul niveau. Ces exploitations n'ont pas été systématiquement remblayées, laissant subsister des vides en sous-sol pouvant atteindre 5 mètres de hauteur. La coupe ci-contre montre la superposition d'anciennes carrières souterraines de calcaire et de gypse au niveau de la rue Pierre-Sémard.

Enfin, les **Sables de Fontainebleau** ont été extraits à ciel ouvert dans la zone la plus élevée de la commune.

Au total, plus de 90% du territoire de la commune est concerné par ces différentes carrières dont la lente et inéluctable dégradation peut entraîner des désordres jusqu'à la surface, allant de l'affaissement des terrains à la remontée d'un fontis. Elles constituent donc un risque pour les personnes et les biens.

INSPECTION DES ANCIENNES CARRIÈRES

L'Inspection Générale des Carrières procède à des visites d'inspection régulières des anciennes galeries de carrières situées sous le domaine public et le technicentre SNCF. À **Chatillon, 12 visites ont été réalisées en 2022**, exclusivement dans les carrières de Calcaire Grossier. Ces visites concernent principalement le secteur Jean-Bouin/Védrines, la rue de Paris et une partie du domaine SNCF. D'autres visites ponctuelles peuvent être organisées, en cas d'incidents ou dans le cadre de chantiers, à la demande des services techniques de la commune ou de particuliers.

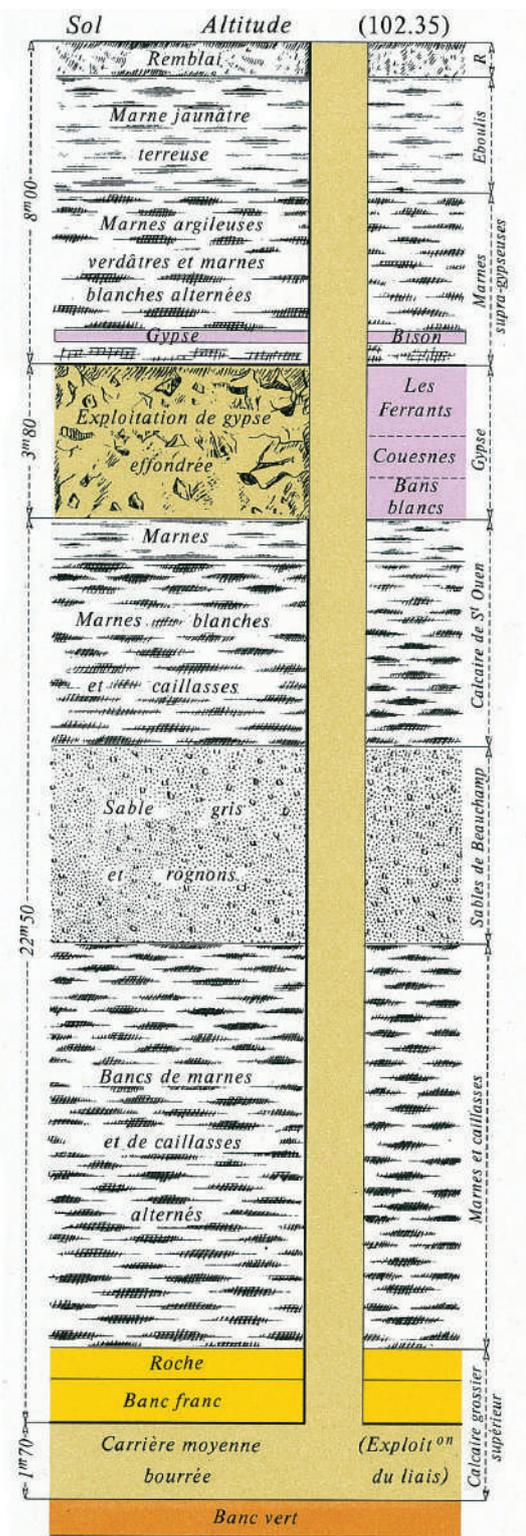
DIAGNOSTIC INCIDENTS

L'IGC n'a pas eu connaissance d'incidents liés au sous-sol sur la commune au cours de l'année 2022.

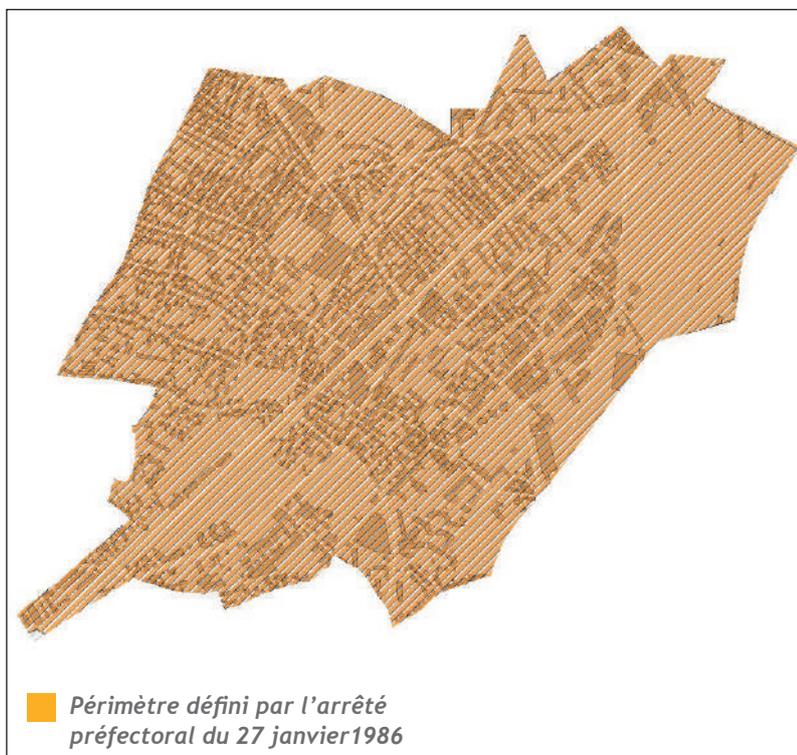
En cas de désordre potentiellement lié au sous-sol, sur le domaine privé ou public, le service peut fournir sans frais un diagnostic préliminaire visant à déterminer les causes possibles, et à orienter le demandeur dans ses démarches techniques.

Si un effondrement, un affaissement ou une dégradation significative d'un bâtiment est constaté, il est possible de joindre l'IGC par téléphone au 01 40 47 58 00 (heures ouvrées) ou au 3975 (24h/24).

Contact mail : igc.dvd@paris.fr



Coupe de terrain, rue Pierre-Sémard



URBANISME

L'arrêté préfectoral du 27 janvier 1986 prévoit la saisine de l'IGC pour toute autorisation d'urbanisme dans les zones de risques liés aux anciennes carrières. Pris en application de l'ancien article R 111-3 du Code de l'urbanisme, cet arrêté a aujourd'hui valeur de Plan de Prévention des Risques (PPR).

En 2022, l'IGC a ainsi émis 71 avis sur des projets transmis par le service instructeur de la commune.

Afin de s'assurer de la bonne mise en œuvre des travaux et de maintenir nos informations à jour, des contrôleurs réglementaires de l'IGC sont affectés au suivi des chantiers et la transmission du dossier des ouvrages exécutés est exigée à la fin des travaux.

En 2022, l'IGC a ainsi pu contrôler 9 chantiers et émis 17 récépissés de travaux de confortation pour la commune.

RENSEIGNEMENT DES USAGERS

Le téléservice de demande de renseignement, accessible depuis la page www.paris.fr/carrieres, permet aux usagers, particuliers ou professionnels, d'obtenir facilement un document émis par l'IGC certifiant la présence d'anciennes carrières au droit de leur parcelle.

En 2022, l'IGC a traité 454 demandes de renseignements pour la commune de Châtillon avec un délai de réponse moyen inférieur à 2 jours.

Les porteurs d'un projet de construction ou les personnes désireuses d'acquérir un bien en zone de carrière peuvent également consulter sans rendez-vous les techniciens de l'Inspection Générale des Carrières afin de se renseigner sur le risque lié aux carrières et les éventuelles prescriptions à prendre en compte dans leur projet.

En 2022, l'IGC a reçu et conseillé 87 usagers pour la commune.

Accueil du public sur RDV - Prise de RDV sur www.paris.fr/carrieres

Vos contacts à l'IGC

Cheffe de service	Laurine AZEMA
Avis sur projets de construction et d'aménagement	Juliette MARION
Première expertise en cas d'incident	01 40 47 58 00 (heures ouvrées) - 3975 (24h/24)
Contact mail	igc.dvd@paris.fr

COMMUNE DE CHAVILLE

L'Inspection Générale des Carrières est le service de la Ville de Paris, qui contribue à la prévention des risques liés aux anciennes carrières et à la dissolution du gypse antéludien à Paris et dans les départements de la petite couronne. Notre action sur le territoire des Hauts-de-Seine est régie par la convention du 21 mars 1969 entre la Ville de Paris et le Conseil départemental des Hauts-de-Seine.

LES ANCIENNES CARRIÈRES À CHAVILLE

La commune de Chaville est située dans la vallée creusée par un ancien affluent de la Seine, en bordure du plateau de l'Hurepoix. Les anciennes exploitations de carrières sont situées en majorité sur le versant Nord de la commune, et se prolongent à Sèvres, mais également au Sud de la commune où les exploitations s'étendent du fond de la vallée jusqu'au cimetière.

Les exploitations de **Calcaire Grossier** se présentent sur 2 étages à faible profondeur (environ 7 mètres pour la moins profonde). Les carrières de **gypse** du cimetière comportent un seul étage à 30 mètres de profondeur. Ces exploitations n'ont pas été systématiquement remblayées, laissant subsister des vides en sous-sol. Enfin, dans la zone la plus élevée au sud de la commune, on retrouve d'anciennes exploitations à ciel ouvert des **Sables de Fontainebleau**, qui ont été remblayées par des matériaux de qualité médiocre sur des hauteurs pouvant atteindre 18 mètres.

La dégradation de ces cavités peut entraîner des désordres jusqu'à la surface, allant de l'affaissement des terrains à la remontée d'un fontis. Elles constituent donc un risque pour les personnes et les biens.

INSPECTION DES ANCIENNES CARRIÈRES

L'Inspection Générale des Carrières procède à des visites d'inspection régulières des anciennes galeries de carrières situées sous le domaine public quand des accès lui sont connus. À Chaville, **3 visites ont été réalisées en 2022.**

DIAGNOSTIC INCIDENTS

L'IGC n'a pas eu connaissance d'incidents liés au sous-sol sur la commune au cours de l'année 2022.

En cas de désordre potentiellement lié au sous-sol, sur le domaine privé ou public, le service peut fournir sans frais un diagnostic préliminaire visant à déterminer les causes possibles, et à orienter le demandeur dans ses démarches techniques.

Si un effondrement, un affaissement ou une dégradation significative d'un bâtiment est constaté, il est possible de joindre l'IGC par téléphone au 01 40 47 58 00 (heures ouvrées) ou au 3975 (24h/24).

Contact mail : igc.dvd@paris.fr





URBANISME

La réalisation de travaux, dans les zones soumises à un risque de mouvement de terrain lié aux anciennes carrières est soumise aux règles prévues par le Plan de Prévention du Risque mouvement de terrain (PPRMT), approuvé par arrêté préfectoral du 29 mars 2005, puis étendu en 2017

En 2022, l'IGC a émis 20 avis, sur des projets transmis par le service instructeur de la commune.

Afin de s'assurer de la bonne mise en œuvre des travaux et de maintenir nos informations à jour, des contrôleurs réglementaires de l'IGC sont affectés au suivi des chantiers et la transmission du dossier des ouvrages exécutés est exigée à la fin des travaux.

En 2022, l'IGC a ainsi pu contrôler 1 chantier et n'a pas émis de récépissé de travaux de confortation pour la commune.

RENSEIGNEMENT DES USAGERS

Le téléservice de demande de renseignement, accessible depuis la page www.paris.fr/carrieres, permet aux usagers, particuliers ou professionnels, d'obtenir facilement un document émis par l'IGC certifiant la présence d'anciennes carrières au droit de leur parcelle.

En 2022, l'IGC a traité 237 demandes de renseignements pour la commune de Chaville avec un délai de réponse moyen inférieur à 2 jours.

Les porteurs d'un projet de construction ou les personnes désireuses d'acquérir un bien en zone de carrière peuvent également consulter sans rendez-vous les techniciens de l'Inspection Générale des Carrières afin de se renseigner sur le risque lié aux carrières et les éventuelles prescriptions à prendre en compte dans leur projet.

En 2022, l'IGC a reçu et conseillé 9 usagers pour la commune.

Accueil du public sur RDV - Prise de RDV sur www.paris.fr/carrieres

Vos contacts à l'IGC

Cheffe de service	Laurine AZEMA
Avis sur projets de construction et d'aménagement	Juliette MARION
Première expertise en cas d'incident	01 40 47 58 00 (heures ouvrées) - 3975 (24h/24)
Contact mail	igc.dvd@paris.fr

COMMUNE DE CLAMART

L’Inspection Générale des Carrières est le service de la Ville de Paris, qui contribue à la prévention des risques liés aux anciennes carrières et à la dissolution du gypse antéludien à Paris et dans les départements de la petite couronne. Notre action sur le territoire des Hauts-de-Seine est régie par la convention du 21 mars 1969 entre la Ville de Paris et le Conseil départemental des Hauts-de-Seine.

LES ANCIENNES CARRIÈRES À CLAMART

À Clamart, toutes les anciennes carrières sont situées au Nord de la commune. On trouve ainsi, en limite d’Issy-les-Moulineaux, les carrières de **craie** sur 2 étages à 35 mètres de profondeur, puis, à mesure qu’on remonte vers le Sud, les carrières souterraines de **Calcaire Grossier** (pierre à bâtir), entre 10 et 30 mètres de profondeur et les carrières souterraines de **gypse** (pierre à plâtre) sur 1 seul étage, de 12 à 70 mètres de profondeur. Ces exploitations n’ont pas été systématiquement remblayées, laissant subsister des vides en sous-sol. Enfin, dans la zone la plus élevée de la commune, les **Sables de Fontainebleau**, ont fait l’objet d’exploitations à ciel ouvert, qui peuvent être remblayées par des matériaux de qualité médiocre sur 18 mètres d’épaisseur.

La dégradation de ces cavités peut entraîner des désordres jusqu’à la surface. Elles constituent donc un risque pour les personnes et les biens.

INSPECTION DES ANCIENNES CARRIÈRES

L’Inspection Générale des Carrières procède à des visites périodiques ou ponctuelles d’inspection sous le domaine public, quand des accès lui sont connus. À Clamart, 1 visite d’inspection a été réalisée en 2022.

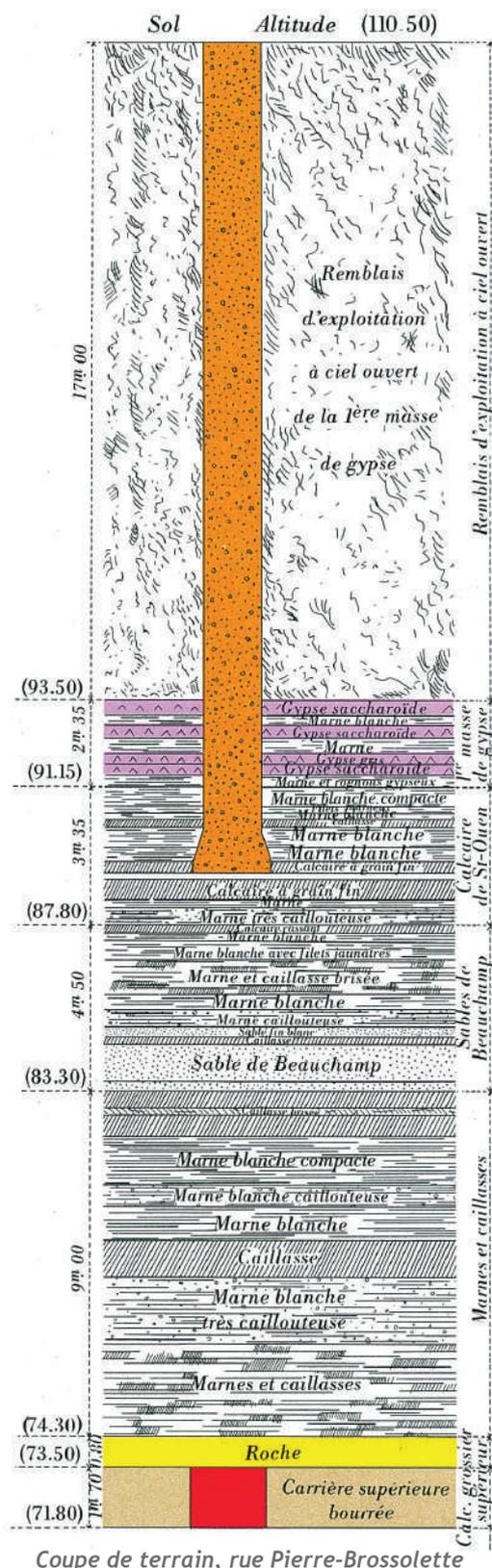
DIAGNOSTIC INCIDENTS

L’IGC est intervenue sur 2 incidents liés au sous-sol à Clamart, en 2022.

En cas de désordre potentiellement lié au sous-sol, sur le domaine privé ou public, le service peut fournir sans frais un diagnostic préliminaire visant à déterminer les causes possibles, et à orienter le demandeur dans ses démarches techniques.

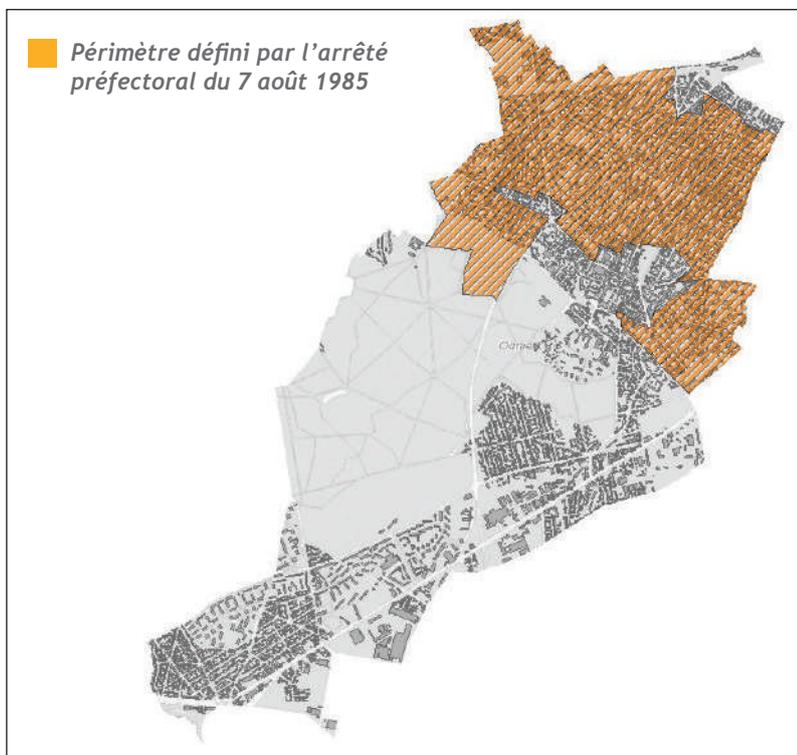
Si un effondrement, un affaissement ou une dégradation significative d’un bâtiment est constaté, il est possible de joindre l’IGC par téléphone au 01 40 47 58 00 (heures ouvrées) ou au 3975 (24h/24).

Contact mail : igc.dvd@paris.fr



Grand Paris Express

A l'avancement des chantiers, l'IGC et la Société du Grand Paris ont convenu des éléments techniques transmis afin que les travaux du Grand Paris Express soient intégrés dans la base de données de l'IGC, et mis à disposition.

**URBANISME**

L'arrêté préfectoral du 7 août 1985 prévoit la saisine de l'IGC pour toute autorisation d'urbanisme dans les zones de risques liés aux anciennes carrières. Pris en application de l'ancien article R 111-3 du Code de l'urbanisme, cet arrêté a aujourd'hui valeur de Plan de Prévention des Risques (PPR).

En 2022, l'IGC a ainsi émis 112 avis sur des projets transmis par le service instructeur de la commune.

Afin de s'assurer de la bonne mise en œuvre des travaux et de maintenir nos informations à jour, des contrôleurs réglementaires de l'IGC sont affectés au suivi des chantiers et la transmission du dossier des ouvrages exécutés est exigée à la fin des travaux.

En 2022, nous avons émis 13 récépissés de travaux de confortation pour la commune.

RENSEIGNEMENT DES USAGERS

Le téléservice de demande de renseignement, accessible depuis la page www.paris.fr/carrieres, permet aux usagers, particuliers ou professionnels, d'obtenir facilement un document émis par l'IGC certifiant la présence d'anciennes carrières au droit de leur parcelle.

En 2022, l'IGC a traité 720 demandes de renseignements pour la commune de Clamart avec un délai de réponse moyen inférieur à 2 jours.

Les porteurs d'un projet de construction ou les personnes désireuses d'acquérir un bien en zone de carrière peuvent également consulter sans rendez-vous les techniciens de l'Inspection Générale des Carrières afin de se renseigner sur le risque lié aux carrières et les éventuelles prescriptions à prendre en compte dans leur projet.

En 2022, l'IGC a reçu et conseillé 121 usagers pour la commune.

Accueil du public sur RDV - Prise de RDV sur www.paris.fr/carrieres

Vos contacts à l'IGC

Cheffe de service	Laurine AZEMA
Avis sur projets de construction et d'aménagement	Juliette MARION
Première expertise en cas d'incident	01 40 47 58 00 (heures ouvrées) - 3975 (24h/24)
Contact mail	igc.dvd@paris.fr

L'Inspection Générale des Carrières est le service de la Ville de Paris, qui contribue à la prévention des risques liés aux anciennes carrières et à la dissolution du gypse antéludien à Paris et dans les départements de la petite couronne. Notre action sur le territoire des Hauts-de-Seine est régie par la convention du 21 mars 1969 entre la Ville de Paris et le Conseil départemental des Hauts-de-Seine.

LES ANCIENNES CARRIÈRES À COURBEVOIE

La commune de Courbevoie est située sur le versant Nord-Est d'une butte témoin, vestige du plateau de l'Hurepoix, entaillé par une boucle de la Seine. Le **Calcaire Grossier** y a été exploité à ciel ouvert et en souterrain, essentiellement dans le Sud de la commune, en limite de Puteaux.

La seule carrière souterraine connue, présente des vides pouvant atteindre 3,5 mètres de hauteur à une profondeur de 15 mètres. La commune a également été le siège d'exploitations d'**alluvions anciennes** sous forme de sablières, remblayées sur une hauteur de 5 à 6m par des matériaux de qualité médiocre.

La dégradation des cavités peut entraîner des désordres jusqu'à la surface, allant de l'affaissement des terrains à la remontée d'un fontis. Elles constituent donc un risque pour les personnes et les biens.

INSPECTION DES ANCIENNES CARRIÈRES

L'Inspection Générale des Carrières procède à des visites d'inspection régulières des anciennes galeries de carrières situées sous le domaine public quand des accès lui sont connus. À Courbevoie, aucune visite n'est à l'heure actuelle réalisable. Dans le cadre de chantiers, à la demande des services techniques de la commune ou de particuliers, des visites ponctuelles peuvent être organisées.

DIAGNOSTIC INCIDENTS

L'IGC n'a pas eu connaissance d'incidents liés au sous-sol sur la commune au cours de l'année 2022.

En cas de désordre potentiellement lié au sous-sol, sur le domaine privé ou public, le service peut fournir sans frais un diagnostic préliminaire visant à déterminer les causes possibles, et à orienter le demandeur dans ses démarches techniques.

Si un effondrement, un affaissement ou une dégradation significative d'un bâtiment est constaté, il est possible de joindre l'IGC par téléphone au 01 40 47 58 00 (heures ouvrées) ou au 3975 (24h/24).

Contact mail : igc.dvd@paris.fr



Exploitation du calcaire grossier à ciel ouvert
au début du XXe siècle



URBANISME

L'arrêté préfectoral du 25 novembre 1985 prévoit la saisine de l'IGC pour toute autorisation d'urbanisme dans les zones de risques liés aux anciennes carrières. Pris en application de l'ancien article R 111-3 du Code l'urbanisme, cet arrêté a aujourd'hui valeur de Plan de Prévention des Risques (PPR).

En 2022, l'IGC n'a pas émis d'avis sur des projets transmis par le service instructeur de la commune.

Afin de s'assurer de la bonne mise en œuvre des travaux et de maintenir nos informations à jour, des contrôleurs réglementaires de l'IGC sont affectés au suivi des chantiers et la transmission du dossier des ouvrages exécutés est exigée à la fin des travaux.

En 2022, l'IGC n'a pas émis de récépissé de travaux de confortation pour la commune.

RENSEIGNEMENT DES USAGERS

Le téléservice de demande de renseignement, accessible depuis la page www.paris.fr/carrieres, permet aux usagers, particuliers ou professionnels, d'obtenir facilement un document émis par l'IGC certifiant la présence d'anciennes carrières au droit de leur parcelle.

En 2022, l'IGC a traité 732 demandes de renseignements pour la commune de Courbevoie avec un délai de réponse moyen inférieur à 2 jours.

Les porteurs d'un projet de construction ou les personnes désireuses d'acquérir un bien en zone de carrière peuvent également consulter sans rendez-vous les techniciens de l'Inspection Générale des Carrières afin de se renseigner sur le risque lié aux carrières et les éventuelles prescriptions à prendre en compte dans leur projet.

En 2022, l'IGC n'a pas reçu et conseillé d'usagers pour la commune.

Accueil du public sur RDV - Prise de RDV sur www.paris.fr/carrieres

Vos contacts à l'IGC

Cheffe de service	Laurine AZEMA
Avis sur projets de construction et d'aménagement	Juliette MARION
Première expertise en cas d'incident	01 40 47 58 00 (heures ouvrées) - 3975 (24h/24)
Contact mail	igc.dvd@paris.fr

L'Inspection Générale des Carrières est le service de la Ville de Paris, qui contribue à la prévention des risques liés aux anciennes carrières et à la dissolution du gypse antéludien à Paris et dans les départements de la petite couronne. Notre action sur le territoire des Hauts-de-Seine est régie par la convention du 21 mars 1969 entre la Ville de Paris et le Conseil départemental des Hauts-de-Seine.

LES ANCIENNES CARRIÈRES À FONTENAY-AUX-ROSES

La commune est essentiellement concernée par les anciennes carrières de **gypse**, d'âge Ludien (environ 35 millions d'années), qui est présent à une quinzaine de mètres de profondeur dans le secteur Nord-Ouest de la commune. Il a été exploité pour la production du plâtre, principalement entre la rue Georges-Bailly et la rue de l'Avenir. Ces exploitations, qui se composent d'un niveau unique, n'ont pas été systématiquement remblayées, laissant subsister des vides en sous-sol. Les **Sables de Fontainebleau** ont également été extraits à ciel ouvert et en souterrain dans la zone la plus élevée de la commune.

La dégradation de ces cavités peut entraîner des désordres jusqu'à la surface, allant de l'affaissement des terrains à la remontée d'un fontis. Elles constituent donc un risque pour les personnes et les biens.

INSPECTION DES ANCIENNES CARRIÈRES

L'Inspection Générale des Carrières procède à des visites d'inspection régulières des anciennes galeries de carrières situées sous le domaine public quand des accès lui sont connus. À Fontenay-aux-Roses, aucune visite n'est à l'heure actuelle réalisable. Dans le cadre de chantiers, à la demande des services techniques de la commune ou de particuliers, des visites ponctuelles peuvent être organisées.

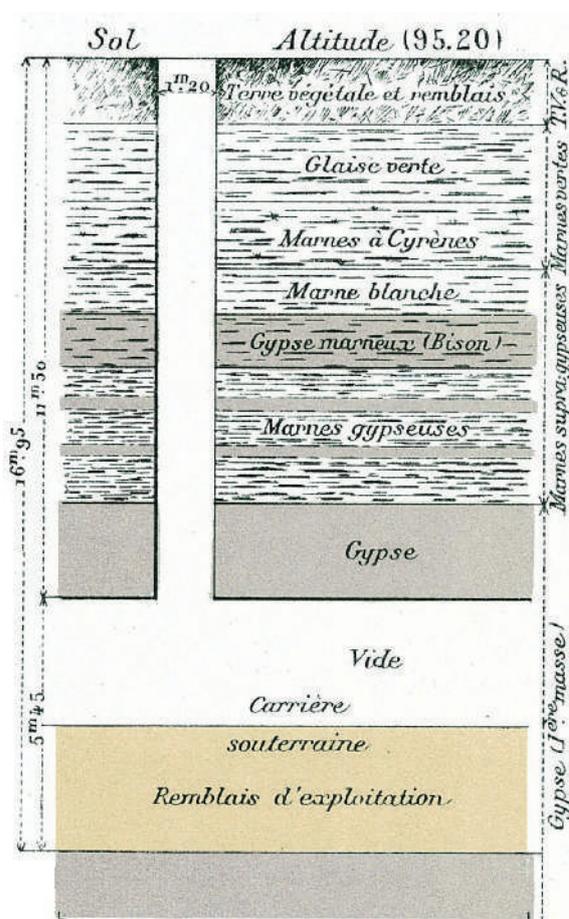
DIAGNOSTIC INCIDENTS

L'IGC est intervenue sur 1 incident lié au sous-sol de Fontenay-aux-Roses, en 2022.

En cas de désordre potentiellement lié au sous-sol, sur le domaine privé ou public, le service peut fournir sans frais un diagnostic préliminaire visant à déterminer les causes possibles, et à orienter le demandeur dans ses démarches techniques.

Si un effondrement, un affaissement ou une dégradation significative d'un bâtiment est constaté, il est possible de joindre l'IGC par téléphone au 01 40 47 58 00 (heures ouvrées) ou au 3975 (24h/24).

Contact mail : igc.dvd@paris.fr



Coupe de terrain, rue Marx-Dormoy



URBANISME

L'arrêté préfectoral du 7 août 1985 prévoit la saisine de l'IGC pour toute autorisation d'urbanisme dans les zones de risques liés aux anciennes carrières. Pris en application de l'ancien article R 111-3 du Code l'urbanisme, cet arrêté a aujourd'hui valeur de Plan de Prévention des Risques (PPR).

En 2022, l'IGC a ainsi émis 3 avis sur des projets transmis par le service instructeur de la commune.

Afin de s'assurer de la bonne mise en œuvre des travaux et de maintenir nos informations à jour, des contrôleurs réglementaires de l'IGC sont affectés au suivi des chantiers et la transmission du dossier des ouvrages exécutés est exigée à la fin des travaux.

En 2022, l'IGC a ainsi pu contrôler 1 chantier et n'a pas émis de récépissé de travaux de confortation pour la commune.

RENSEIGNEMENT DES USAGERS

Le téléservice de demande de renseignement, accessible depuis la page www.paris.fr/carrieres, permet aux usagers, particuliers ou professionnels, d'obtenir facilement un document émis par l'IGC certifiant la présence d'anciennes carrières au droit de leur parcelle.

En 2022, l'IGC a traité 208 demandes de renseignements pour la commune de Fontenay-aux-Roses avec un délai de réponse moyen inférieur à 2 jours.

Les porteurs d'un projet de construction ou les personnes désireuses d'acquérir un bien en zone de carrière peuvent également consulter sans rendez-vous les techniciens de l'Inspection Générale des Carrières afin de se renseigner sur le risque lié aux carrières et les éventuelles prescriptions à prendre en compte dans leur projet.

En 2022, l'IGC a reçu et conseillé 4 usagers pour la commune.

Accueil du public sur RDV - Prise de RDV sur www.paris.fr/carrieres

Vos contacts à l'IGC

Cheffe de service	Laurine AZEMA
Avis sur projets de construction et d'aménagement	Juliette MARION
Première expertise en cas d'incident	01 40 47 58 00 (heures ouvrées) - 3975 (24h/24)
Contact mail	igc.dvd@paris.fr

L’Inspection Générale des Carrières est le service de la Ville de Paris, qui contribue à la prévention des risques liés aux anciennes carrières et à la dissolution du gypse antéludien à Paris et dans les départements de la petite couronne. Notre action sur le territoire des Hauts-de-Seine est régie par la convention du 21 mars 1969 entre la Ville de Paris et le Conseil départemental des Hauts-de-Seine.

LES ANCIENNES CARRIÈRES À ISSY LES MOULINEAUX

La commune d’Issy-les-Moulineaux est située sur le versant Sud-Est de la vallée de la Seine, en bordure du plateau de l’Hurepoix. La série stratigraphique tertiaire, jusqu’à la craie blanche campanienne, a été totalement découpée par la Seine.

Sur le territoire de la commune la **Craie Blanche**, les **Argiles Plastiques** et le **Calcaire Grossier** ont ainsi été exploités à partir du versant. On trouve d’abord les carrières de craie dont les galeries se présentent sur 2 étages entre 25 et 30 mètres de profondeur. Plus haut sur le versant, on retrouve les carrières de Calcaire Grossier, à ciel ouvert ou en souterrain jusqu’à environ 25 mètres de profondeur. Elles peuvent également comporter plusieurs niveaux comme sur la coupe ci-contre.

Ces exploitations n’ont pas toujours été remblayées laissant des vides parfois conséquents, notamment dans les anciennes carrières de craie. La dégradation de ces vides peut entraîner des désordres jusqu’à la surface Ils constituent donc un risque pour les personnes et les biens.

INSPECTION DES ANCIENNES CARRIÈRES

L’Inspection Générale des Carrières procède à des visites d’inspection régulières des anciennes galeries de carrières situées sous le domaine public quand des accès lui sont connus. **À Issy-les-Moulineaux, aucune visite n’a été réalisée en 2022.** Dans le cadre de chantiers, à la demande des services techniques de la commune ou de particuliers, des visites ponctuelles peuvent être organisées.

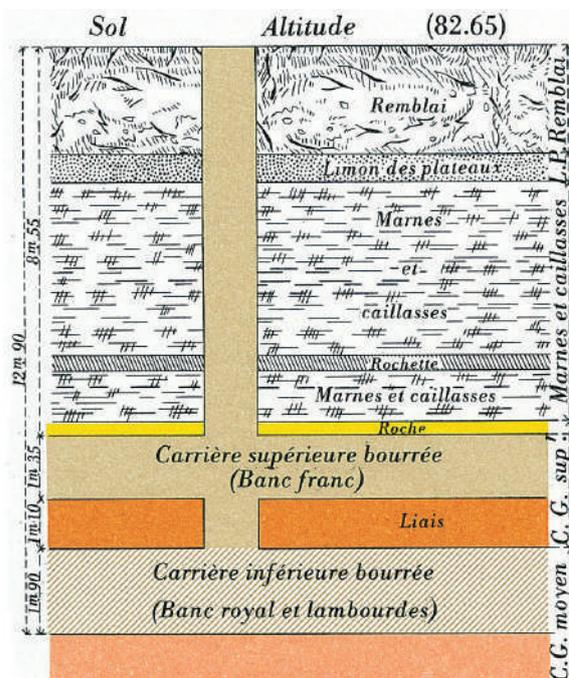
DIAGNOSTIC INCIDENTS

L’IGC n’a pas eu connaissance d’incidents liés au sous-sol sur la commune au cours de l’année 2022.

En cas de désordre potentiellement lié au sous-sol, sur le domaine privé ou public, le service peut fournir sans frais un diagnostic préliminaire visant à déterminer les causes possibles, et à orienter le demandeur dans ses démarches techniques.

Si un effondrement, un affaissement ou une dégradation significative d’un bâtiment est constaté, il est possible de joindre l’IGC par téléphone au 01 40 47 58 00 (heures ouvrées) ou au 3975 (24h/24).

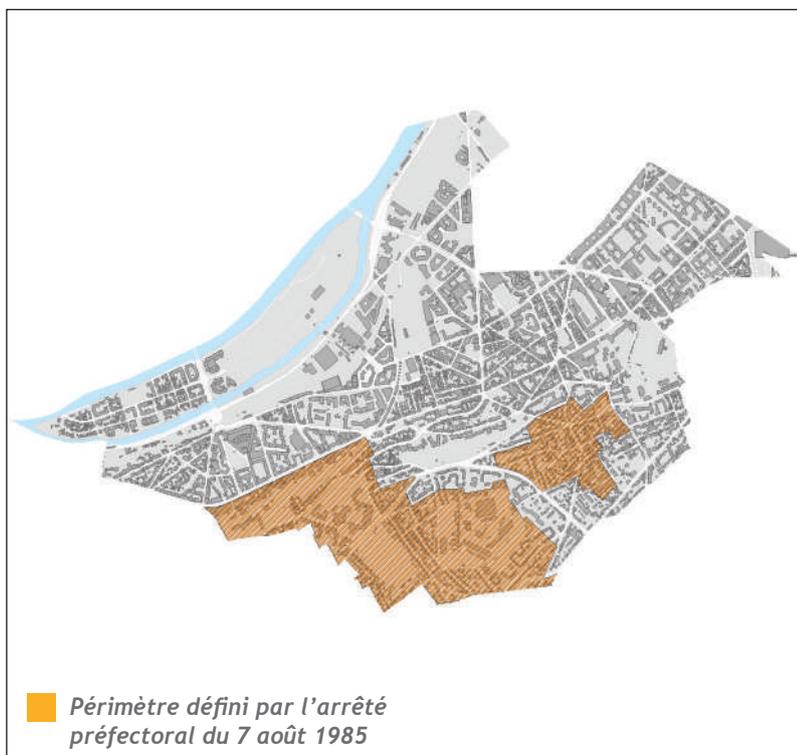
Contact mail : igc.dvd@paris.fr



Coupe de terrain, avenue
du professeur Calmette

Grand Paris Express

A l'avancement des chantiers, l'IGC et la Société du Grand Paris ont convenu des éléments techniques transmis afin que les travaux du Grand Paris Express soient intégrés dans la base de données de l'IGC, et mis à disposition.

**URBANISME**

L'arrêté préfectoral du 7 août 1985 prévoit la saisine de l'IGC pour toute autorisation d'urbanisme dans les zones de risques liés aux anciennes carrières. Pris en application de l'ancien article R 111-3 du Code l'urbanisme, cet arrêté a aujourd'hui valeur de Plan de Prévention des Risques (PPR).

En 2022, l'IGC a ainsi émis 40 avis sur des projets transmis par le service instructeur de la commune.

Afin de s'assurer de la bonne mise en œuvre des travaux et de maintenir nos informations à jour, des contrôleurs réglementaires de l'IGC sont affectés au suivi des chantiers et la transmission du dossier des ouvrages exécutés est exigée à la fin des travaux.

En 2022, l'IGC a ainsi pu contrôler 3 chantiers et a émis 1 récépissé de travaux de confortation pour la commune.

RENSEIGNEMENT DES USAGERS

Le téléservice de demande de renseignement, accessible depuis la page www.paris.fr/carrieres, permet aux usagers, particuliers ou professionnels, d'obtenir facilement un document émis par l'IGC certifiant la présence d'anciennes carrières au droit de leur parcelle.

En 2022, l'IGC a traité 661 demandes de renseignements pour la commune d'Issy-les-Moulineaux avec un délai de réponse moyen inférieur à 2 jours.

Les porteurs d'un projet de construction ou les personnes désireuses d'acquérir un bien en zone de carrière peuvent également consulter sans rendez-vous les techniciens de l'Inspection Générale des Carrières afin de se renseigner sur le risque lié aux carrières et les éventuelles prescriptions à prendre en compte dans leur projet.

En 2022, l'IGC a reçu et conseillé 28 usagers pour la commune.

Accueil du public sur RDV - Prise de RDV sur www.paris.fr/carrieres

Vos contacts à l'IGC

Cheffe de service	Laurine AZEMA
Avis sur projets de construction et d'aménagement	Juliette MARION
Première expertise en cas d'incident	01 40 47 58 00 (heures ouvrées) - 3975 (24h/24)
Contact mail	igc.dvd@paris.fr

L'Inspection Générale des Carrières est le service de la Ville de Paris, qui contribue à la prévention des risques liés aux anciennes carrières et à la dissolution du gypse antéludien à Paris et dans les départements de la petite couronne. Notre action sur le territoire des Hauts-de-Seine est régie par la convention du 21 mars 1969 entre la Ville de Paris et le Conseil départemental des Hauts-de-Seine.

LES ANCIENNES CARRIÈRES À MALAKOFF

La commune de Malakoff est située au Nord de « l'anticlinal de Meudon », sur le versant Nord d'un plateau recouvert par des dépôts alluvionnaires de l'ère quaternaire formant la Haute Terrasse de la Seine.

Ce n'est qu'à partir de 7 mètres de profondeur qu'on trouve le **Calcaire Grossier** qui a été exploité dans la commune jusqu'au XX^{ème} siècle, sur deux niveaux, localement superposés, comme figuré sur la coupe ci-contre. En dessous et à proximité de ces exploitations, se trouvent d'anciennes exploitations d'**Argile Plastique**, dont on ne connaît que les puits d'accès. Ces exploitations n'ont pas été systématiquement remblayées, laissant subsister des vides en sous-sol pouvant atteindre 1,2 à 2,5 mètres de hauteur.

La dégradation de ces cavités peut entraîner des désordres jusqu'à la surface, allant de l'affaissement des terrains à la remontée d'un fontis. Elles constituent donc un risque pour les personnes et les biens.

INSPECTION DES ANCIENNES CARRIÈRES

L'Inspection Générale des Carrières procède à des visites d'inspection régulières des anciennes galeries de carrières situées sous le domaine public quand des accès lui sont connus. **À Malakoff, 2 visites ont été réalisées en 2022.** Dans le cadre de chantiers, à la demande des services techniques de la commune ou de particuliers, des visites ponctuelles peuvent être organisées.

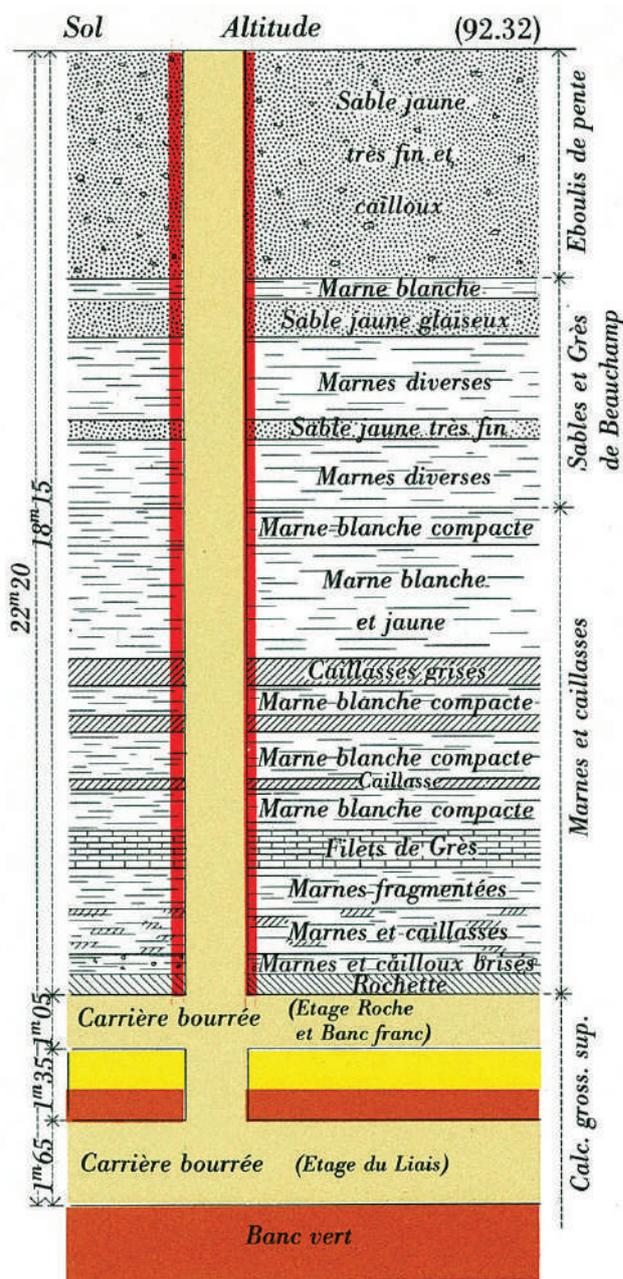
DIAGNOSTIC INCIDENTS

L'IGC est intervenue sur 3 incidents liés au sous-sol à Malakoff, en 2022.

En cas de désordre potentiellement lié au sous-sol, sur le domaine privé ou public, le service peut fournir sans frais un diagnostic préliminaire visant à déterminer les causes possibles, et à orienter le demandeur dans ses démarches techniques.

Si un effondrement, un affaissement ou une dégradation significative d'un bâtiment est constaté, il est possible de joindre l'IGC par téléphone au 01 40 47 58 00 (heures ouvrées) ou au 3975 (24h/24).

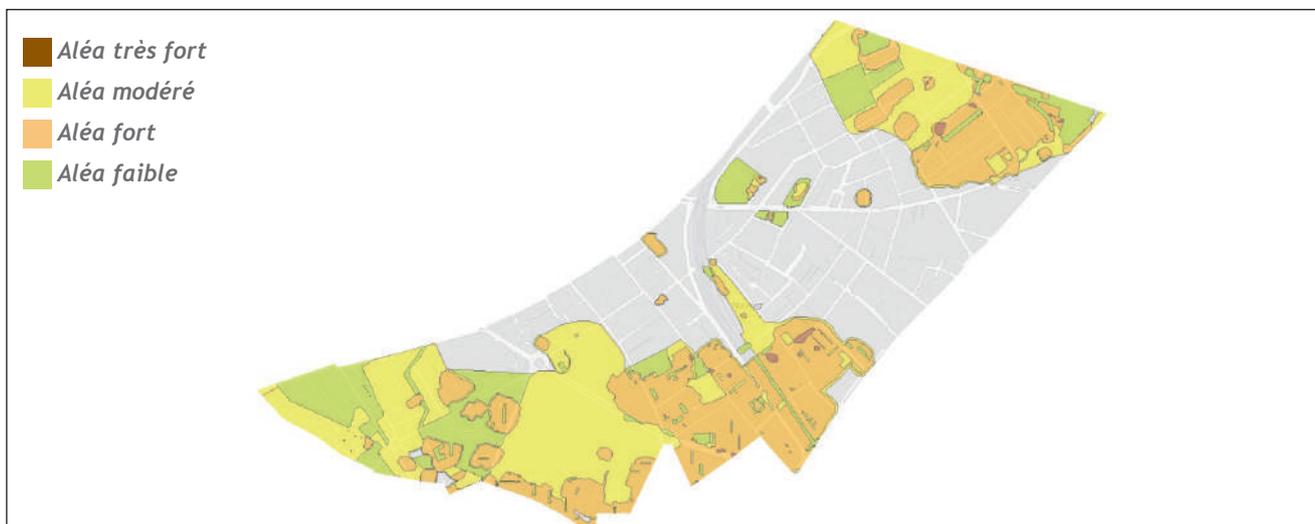
Contact mail : igc.dvd@paris.fr



Coupe de terrain, rue des Roissys

Grand Paris Express

A l'avancement des chantiers, l'IGC et la Société du Grand Paris ont convenu des éléments techniques transmis afin que les travaux du Grand Paris Express soient intégrés dans la base de données de l'IGC, et mis à disposition.

**URBANISME**

L'arrêté préfectoral du 7 août 1985 prévoit la saisine de l'IGC pour toute autorisation d'urbanisme dans les zones de risques liés aux anciennes carrières. Pris en application de l'ancien article R 111-3 du Code l'urbanisme, cet arrêté a aujourd'hui valeur de Plan de Prévention des Risques (PPR).

En 2022, l'IGC a ainsi émis 53 avis sur des projets transmis par le service instructeur de la commune.

Afin de s'assurer de la bonne mise en œuvre des travaux et de maintenir nos informations à jour, des contrôleurs réglementaires de l'IGC sont affectés au suivi des chantiers et la transmission du dossier des ouvrages exécutés est exigée à la fin des travaux.

En 2022, l'IGC a ainsi pu contrôler 5 chantiers et a émis 2 récépissés de travaux de confortation pour la commune.

RENSEIGNEMENT DES USAGERS

Le téléservice de demande de renseignement, accessible depuis la page www.paris.fr/carrieres, permet aux usagers, particuliers ou professionnels, d'obtenir facilement un document émis par l'IGC certifiant la présence d'anciennes carrières au droit de leur parcelle.

En 2022, l'IGC a traité 281 demandes de renseignements pour la commune de Malakoff avec un délai de réponse moyen inférieur à 2 jours.

Les porteurs d'un projet de construction ou les personnes désireuses d'acquérir un bien en zone de carrière peuvent également consulter sans rendez-vous les techniciens de l'Inspection Générale des Carrières afin de se renseigner sur le risque lié aux carrières et les éventuelles prescriptions à prendre en compte dans leur projet.

En 2022, l'IGC a reçu et conseillé 42 usagers pour la commune.

Accueil du public sur RDV - Prise de RDV sur www.paris.fr/carrieres

Vos contacts à l'IGC

Cheffe de service	Laurine AZEMA
Avis sur projets de construction et d'aménagement	Juliette MARION
Première expertise en cas d'incident	01 40 47 58 00 (heures ouvrées) - 3975 (24h/24)
Contact mail	igc.dvd@paris.fr

L’Inspection Générale des Carrières est le service de la Ville de Paris, qui contribue à la prévention des risques liés aux anciennes carrières et à la dissolution du gypse antéludien à Paris et dans les départements de la petite couronne. Notre action sur le territoire des Hauts-de-Seine est régie par la convention du 21 mars 1969 entre la Ville de Paris et le Conseil départemental des Hauts-de-Seine.

LES ANCIENNES CARRIÈRES À MEUDON

La commune de Meudon est située sur le versant Nord du plateau de l’Hurepoix, au niveau de l’anticlinal dit « de Meudon ». La série stratigraphique tertiaire, jusqu’à la Craie Blanche campanienne, a été totalement découpée par la Seine et un de ses petits affluents.

La partie urbanisée du territoire de Meudon est essentiellement concernée par les horizons des **Sables de Fontainebleau** à la **Craie Blanche**. Les anciennes carrières, à ciel ouvert et en souterrain impactent le **gypse** (galeries de 2 à 2,4 mètres de hauteur, sous 18 mètres de recouvrement), le **Calcaire Grossier** sur 2 niveaux, localement superposés (galeries de 1,3 à 1,75 mètres de hauteur, sous un recouvrement variant de 0 à 22 mètres), et la **craie blanche** qui peut présenter jusqu’à 5 niveaux superposés dont la hauteur varie de 2 à 12 mètres. L’**Argile Plastique** a été également exploitée à ciel ouvert.

Ces exploitations n’ont pas été systématiquement remblayées, laissant subsister des vides en sous-sol, parfois conséquents, notamment dans les anciennes carrières de craie. La dégradation de ces vides peut entraîner des désordres jusqu’à la surface, ils constituent donc un risque pour les personnes et les biens.

INSPECTION DES ANCIENNES CARRIÈRES

L’Inspection Générale des Carrières procède à des visites d’inspection régulières des anciennes galeries de carrières situées sous le domaine public quand des accès lui sont connus. À Meudon, des visites sont organisées dans les carrières de Craie Blanche. **En 2022, 8 visites de carrières ont été réalisées.** Dans le cadre de chantiers, à la demande des services techniques de la commune ou de particuliers, des visites ponctuelles peuvent être organisées. **En 2022, des visites de chantier ont été effectuées à la carrière Arnaudet.**

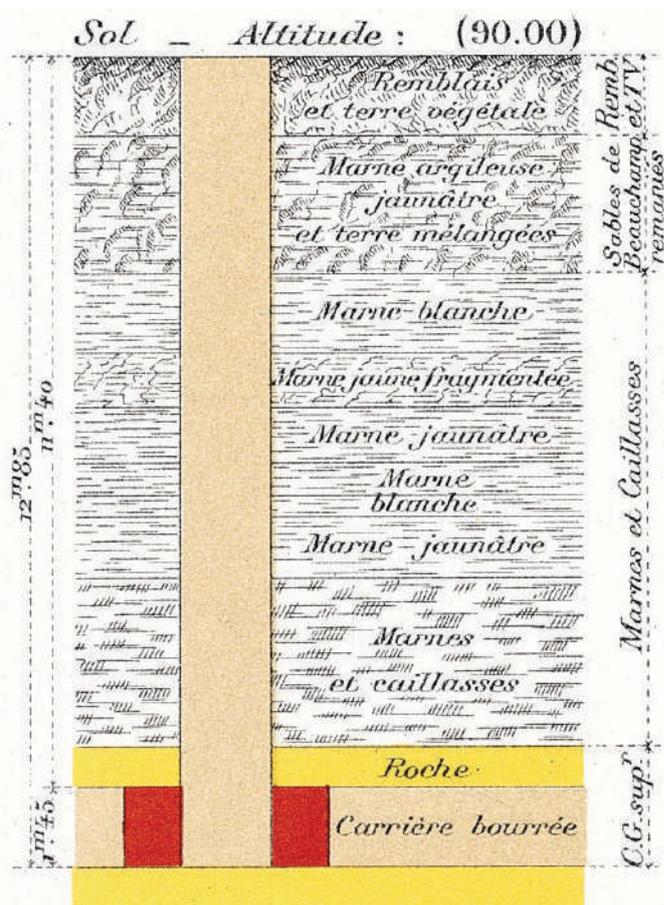
DIAGNOSTIC INCIDENTS

L’IGC est intervenue sur 1 incident lié au sous-sol à Meudon, en 2022.

En cas de désordre potentiellement lié au sous-sol, sur le domaine privé ou public, le service peut fournir sans frais un diagnostic préliminaire visant à déterminer les causes possibles, et à orienter le demandeur dans ses démarches techniques.

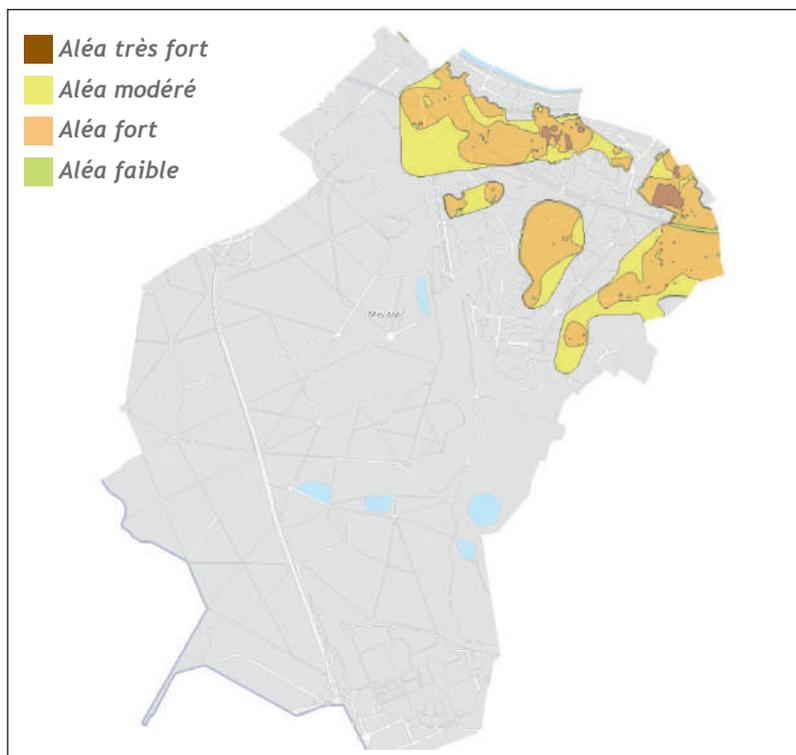
Si un effondrement, un affaissement ou une dégradation significative d’un bâtiment est constaté, il est possible de joindre l’IGC par téléphone au 01 40 47 58 00 (heures ouvrées) ou au 3975 (24h/24).

Contact mail : igc.dvd@paris.fr



Coupe de terrain, rue Paul-Bert





RENSEIGNEMENT DES USAGERS

Le téléservice de demande de renseignement, accessible depuis la page www.paris.fr/carrieres, permet aux usagers, particuliers ou professionnels, d'obtenir facilement un document émis par l'IGC certifiant la présence d'anciennes carrières au droit de leur parcelle.

En 2022, l'IGC a traité 442 demandes de renseignements pour la commune de Meudon avec un délai de réponse moyen inférieur à 2 jours.

Les porteurs d'un projet de construction ou les personnes désireuses d'acquérir un bien en zone de carrière peuvent également consulter sans rendez-vous les techniciens de l'Inspection Générale des Carrières afin de se renseigner sur le risque lié aux carrières et les éventuelles prescriptions à prendre en compte dans leur projet.

En 2022, l'IGC a reçu et conseillé 49 usagers pour la commune.

Accueil du public sur RDV - Prise de RDV sur www.paris.fr/carrieres

URBANISME

L'arrêté préfectoral du 7 août 1985 prévoit la saisine de l'IGC pour toute autorisation d'urbanisme dans les zones de risques liés aux anciennes carrières. Pris en application de l'ancien article R 111-3 du Code de l'urbanisme, cet arrêté a aujourd'hui valeur de Plan de Prévention des Risques (PPR).

En 2022, l'IGC a ainsi émis 95 avis sur des projets transmis par le service instructeur de la commune.

Afin de s'assurer de la bonne mise en œuvre des travaux et de maintenir nos informations à jour, des contrôleurs réglementaires de l'IGC sont affectés au suivi des chantiers et la transmission du dossier des ouvrages exécutés est exigée à la fin des travaux.

En 2022, l'IGC a ainsi pu contrôler 5 chantiers et a émis 1 récépissé de travaux de confortation pour la commune.



Vos contacts à l'IGC

Cheffe de service	Laurine AZEMA
Avis sur projets de construction et d'aménagement	Juliette MARION
Première expertise en cas d'incident	01 40 47 58 00 (heures ouvrées) - 3975 (24h/24)
Contact mail	igc.dvd@paris.fr

COMMUNE DE MONTROUGE

L’Inspection Générale des Carrières est le service de la Ville de Paris, qui contribue à la prévention des risques liés aux anciennes carrières et à la dissolution du gypse antéludien à Paris et dans les départements de la petite couronne. Notre action sur le territoire des Hauts-de-Seine est régie par la convention du 21 mars 1969 entre la Ville de Paris et le Conseil départemental des Hauts-de-Seine.

LES ANCIENNES CARRIÈRES À MONTROUGE

Le **Calcaire Grossier**, qu’on trouve sous l’ensemble du territoire de la commune, a été exploité à Montrouge, jusqu’à la fin du XIX^{ème} siècle, essentiellement dans des carrières souterraines.

Ces carrières se présentent sur trois niveaux localement superposés (coupe ci-contre), parfois réunis, et n’ont pas été systématiquement remblayées. Il peut donc subsister des vides, de 1,2 à 3 mètres de hauteur, à une profondeur de 8 à 25 mètres. La lente et inéluctable dégradation de ces cavités peut entraîner des désordres jusqu’à la surface, allant de l’affaissement des terrains à la remontée d’un fontis. Elles constituent donc un risque pour les personnes et les biens.

INSPECTION DES ANCIENNES CARRIÈRES

L’Inspection Générale des Carrières procède à des visites d’inspection régulières des anciennes galeries de carrières situées sous le domaine public quand des accès lui sont connus. **À Montrouge, 4 visites ont été réalisées en 2022.** Dans le cadre de chantiers, à la demande des services techniques de la commune ou de particuliers, des visites ponctuelles peuvent être organisées.

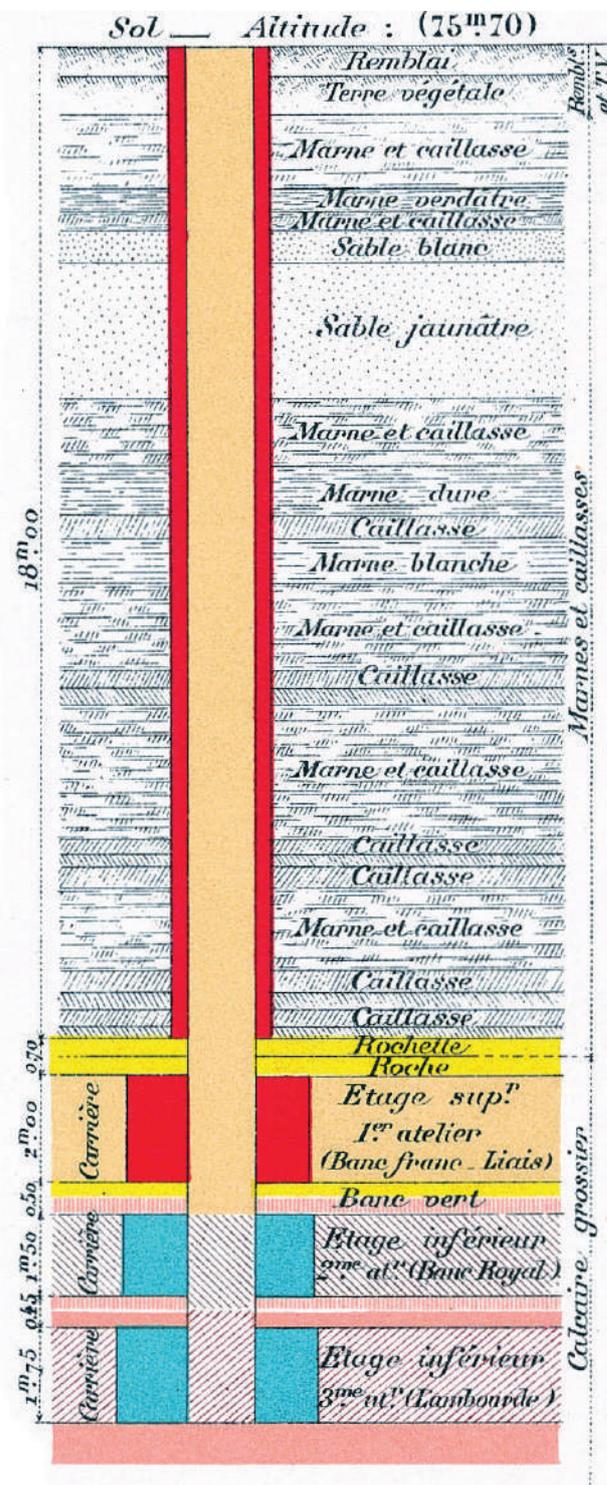
DIAGNOSTIC INCIDENTS

L’IGC n’a pas eu connaissance d’incidents liés au sous-sol sur la commune au cours de l’année 2022.

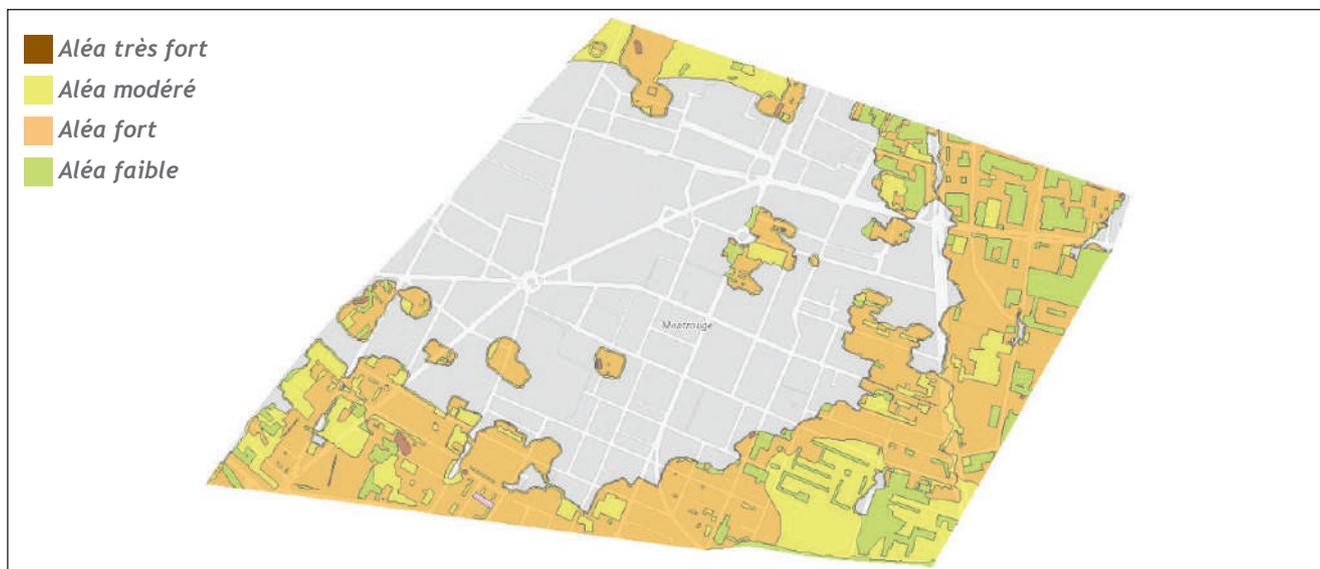
En cas de désordre potentiellement lié au sous-sol, sur le domaine privé ou public, le service peut fournir sans frais un diagnostic préliminaire visant à déterminer les causes possibles, et à orienter le demandeur dans ses démarches techniques.

Si un effondrement, un affaissement ou une dégradation significative d’un bâtiment est constaté, il est possible de joindre l’IGC par téléphone au 01 40 47 58 00 (heures ouvrées) ou au 3975 (24h/24).

Contact mail : igc.dvd@paris.fr



Coupe de terrain, à la Cité Universitaire, représentative des carrières de Montrouge



URBANISME

L'arrêté préfectoral du 7 août 1985 prévoit la saisine de l'IGC pour toute autorisation d'urbanisme dans les zones de risques liés aux anciennes carrières. Pris en application de l'ancien article R 111-3 du Code l'urbanisme, cet arrêté a aujourd'hui valeur de Plan de Prévention des Risques (PPR).

En 2022, l'IGC a ainsi émis 27 avis sur des projets transmis par le service instructeur de la commune.

Afin de s'assurer de la bonne mise en œuvre des travaux et de maintenir nos informations à jour, des contrôleurs réglementaires de l'IGC sont affectés au suivi des chantiers et la transmission du dossier des ouvrages exécutés est exigée à la fin des travaux.

En 2022, l'IGC a ainsi pu contrôler 6 chantiers et émis 3 récépissés de travaux de confortation pour la commune.

RENSEIGNEMENT DES USAGERS

Le téléservice de demande de renseignement, accessible depuis la page www.paris.fr/carrieres, permet aux usagers, particuliers ou professionnels, d'obtenir facilement un document émis par l'IGC certifiant la présence d'anciennes carrières au droit de leur parcelle.

En 2022, l'IGC a traité 603 demandes de renseignements pour la commune de Montrouge avec un délai de réponse moyen inférieur à 2 jours.

Les porteurs d'un projet de construction ou les personnes désireuses d'acquérir un bien en zone de carrière peuvent également consulter sans rendez-vous les techniciens de l'Inspection Générale des Carrières afin de se renseigner sur le risque lié aux carrières et les éventuelles prescriptions à prendre en compte dans leur projet.

En 2022, l'IGC a reçu et conseillé 18 usagers pour la commune.

Accueil du public sur RDV - Prise de RDV sur www.paris.fr/carrieres

Vos contacts à l'IGC

Cheffe de service	Laurine AZEMA
Avis sur projets de construction et d'aménagement	Juliette MARION
Première expertise en cas d'incident	01 40 47 58 00 (heures ouvrées) - 3975 (24h/24)
Contact mail	igc.dvd@paris.fr

COMMUNE DE NANTERRE

L'Inspection Générale des Carrières est le service de la Ville de Paris, qui contribue à la prévention des risques liés aux anciennes carrières et à la dissolution du gypse antéludien à Paris et dans les départements de la petite couronne. Notre action sur le territoire des Hauts-de-Seine est régie par la convention du 21 mars 1969 entre la Ville de Paris et le Conseil départemental des Hauts-de-Seine.

LES ANCIENNES CARRIÈRES À NANTERRE

La commune de Nanterre est située sur le versant Nord-Ouest d'une butte témoin, vestige du plateau de l'Hurepoix, entaillé par une boucle de la Seine. Le **gypse** y a été exploité pour la production du plâtre, dans le sud du territoire, par des galeries d'extraction de 4,5 mètres de hauteur situées de 10 à 15 mètres sous la surface. Les limites de ces exploitations sont mal connues.

Le **Calcaire Grossier** (pierre à bâtir) a également été exploité sur 2 à 3 niveaux, parfois superposés, ou réunis en un seul, comme figuré sur la coupe ci-contre. Ces exploitations n'ont pas été systématiquement remblayées, laissant subsister des vides en sous-sol pouvant atteindre 8 mètres de hauteur sous faible recouvrement (2 à 13 mètres). Lorsque le recouvrement devenait trop faible, l'exploitation s'est poursuivie directement à ciel ouvert et a pu être remblayée par des matériaux de qualité médiocre. La dégradation de ces cavités peut entraîner des désordres jusqu'à la surface, allant de l'affaissement des terrains à la remontée d'un fontis. Elles constituent donc un risque pour les personnes et les biens.

INSPECTION DES ANCIENNES CARRIÈRES

L'Inspection Générale des Carrières procède à des visites d'inspection régulières des anciennes galeries de carrières situées sous le domaine public quand des accès lui sont connus. À Nanterre, aucune visite n'est à l'heure actuelle réalisable. Dans le cadre de chantiers, à la demande des services techniques de la commune ou de particuliers, des visites ponctuelles peuvent être organisées.

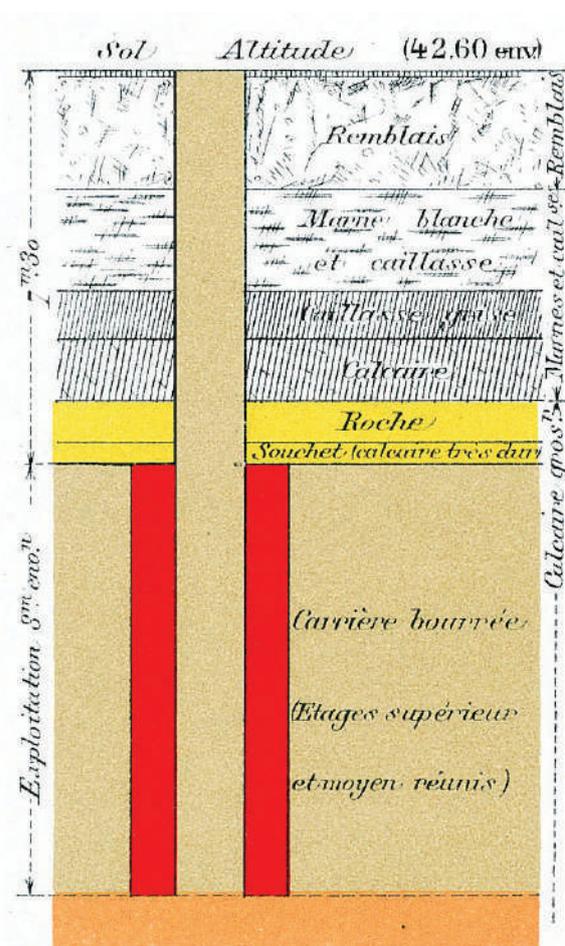
DIAGNOSTIC INCIDENTS

L'IGC n'a pas eu connaissance d'incidents liés au sous-sol sur la commune au cours de l'année 2022.

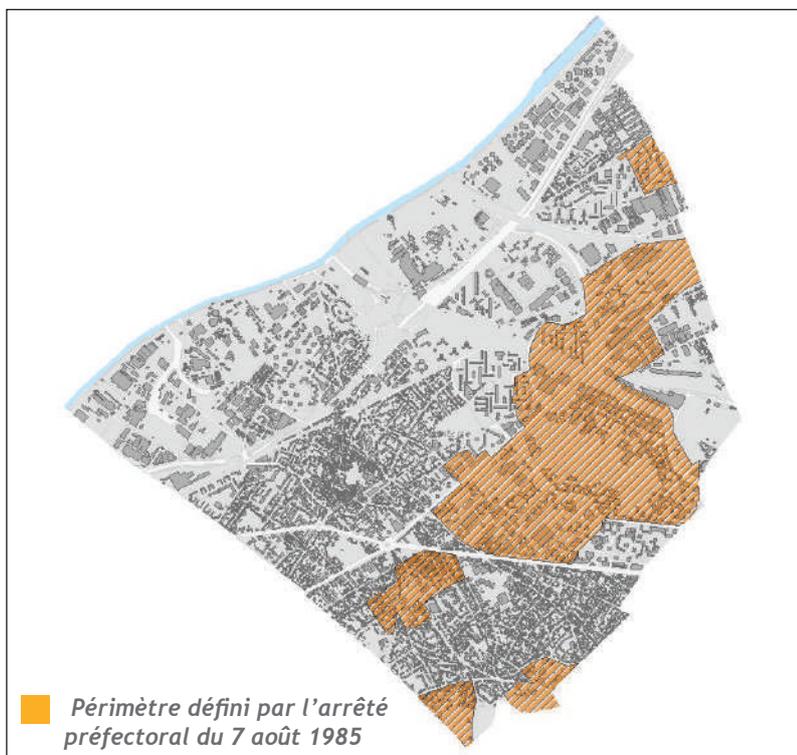
En cas de désordre potentiellement lié au sous-sol, sur le domaine privé ou public, le service peut fournir sans frais un diagnostic préliminaire visant à déterminer les causes possibles, et à orienter le demandeur dans ses démarches techniques.

Si un effondrement, un affaissement ou une dégradation significative d'un bâtiment est constaté, il est possible de joindre l'IGC par téléphone au 01 40 47 58 00 (heures ouvrées) ou au 3975 (24h/24).

Contact mail : igc.dvd@paris.fr



Coupe de terrain, rue François-Hanriot



URBANISME

L'arrêté préfectoral du 7 août 1985 prévoit la saisine de l'IGC pour toute autorisation d'urbanisme dans les zones de risques liés aux anciennes carrières. Pris en application de l'ancien article R 111-3 du Code l'urbanisme, cet arrêté a aujourd'hui valeur de Plan de Prévention des Risques (PPR).

En 2022, l'IGC a ainsi émis 20 avis sur des projets transmis par le service instructeur de la commune.

Afin de s'assurer de la bonne mise en œuvre des travaux et de maintenir nos informations à jour, des contrôleurs réglementaires de l'IGC sont affectés au suivi des chantiers et la transmission du dossier des ouvrages exécutés est exigée à la fin des travaux.

En 2022, l'IGC a émis 2 récépissés de travaux de confortation pour la commune.

L'IGC fournit également un accompagnement plus poussé pour les projets de grande ampleur afin d'aider, dès les phases d'études, à prendre en compte l'impact de la présence d'anciennes carrières.

RENSEIGNEMENT DES USAGERS

Le téléservice de demande de renseignement, accessible depuis la page www.paris.fr/carrieres, permet aux usagers, particuliers ou professionnels, d'obtenir facilement un document émis par l'IGC certifiant la présence d'anciennes carrières au droit de leur parcelle.

En 2022, l'IGC a traité 472 demandes de renseignements pour la commune de Nanterre avec un délai de réponse moyen inférieur à 2 jours.

Les porteurs d'un projet de construction ou les personnes désireuses d'acquérir un bien en zone de carrière peuvent également consulter sur rendez-vous les techniciens de l'Inspection Générale des Carrières afin de se renseigner sur le risque lié aux carrières et les éventuelles prescriptions à prendre en compte dans leur projet.

En 2022, l'IGC a reçu et conseillé 3 usagers pour la commune.

Accueil du public sur RDV - Prise de RDV sur www.paris.fr/carrieres

Vos contacts à l'IGC

Cheffe de service	Laurine AZEMA
Avis sur projets de construction et d'aménagement	Juliette MARION
Première expertise en cas d'incident	01 40 47 58 00 (heures ouvrées) - 3975 (24h/24)
Contact mail	igc.dvd@paris.fr

COMMUNE DE PUTEAUX

L'Inspection Générale des Carrières est le service de la Ville de Paris, qui contribue à la prévention des risques liés aux anciennes carrières et à la dissolution du gypse antéludien à Paris et dans les départements de la petite couronne. Notre action sur le territoire des Hauts-de-Seine est régie par la convention du 21 mars 1969 entre la Ville de Paris et le Conseil départemental des Hauts-de-Seine.

LES ANCIENNES CARRIÈRES À PUTEAUX

La commune de Puteaux est située sur le versant Nord-Est d'une butte témoin, vestige du plateau de l'Hurepoix, entaillé par une boucle de la Seine. Le **Calcaire Grossier** y a été exploité pour la construction, en souterrain et à ciel ouvert, essentiellement dans le Nord de la commune, en limite de Courbevoie. Les alluvions anciennes ont également été exploitées sous forme de **sablières** en bordure de Seine. Le remblaiement des anciennes carrières à ciel ouvert et sablières se traduit par la présence de terrains de qualité médiocre, sur une épaisseur pouvant aller jusqu'à 10 mètres.

Les carrières souterraines, imparfaitement connues, sont caractérisées par le regroupement des 3 niveaux habituels d'exploitation du calcaire ce qui entraîne de grandes hauteurs de galeries (2 à 9 mètres). L'épaisseur des terrains de recouvrement est, quant à elle, relativement faible (environ 12 mètres).

La dégradation des cavités peut entraîner des désordres jusqu'à la surface, allant de l'affaissement des terrains à la remontée d'un fontis. Elles constituent donc un risque pour les personnes et les biens.

INSPECTION DES ANCIENNES CARRIÈRES

L'Inspection Générale des Carrières procède à des visites d'inspection régulières des anciennes galeries de carrières situées sous le domaine public quand des accès lui sont connus. À Puteaux, aucune visite n'est à l'heure actuelle réalisable. Dans le cadre de chantiers, à la demande des services techniques de la commune ou de particuliers, des visites ponctuelles peuvent être organisées.

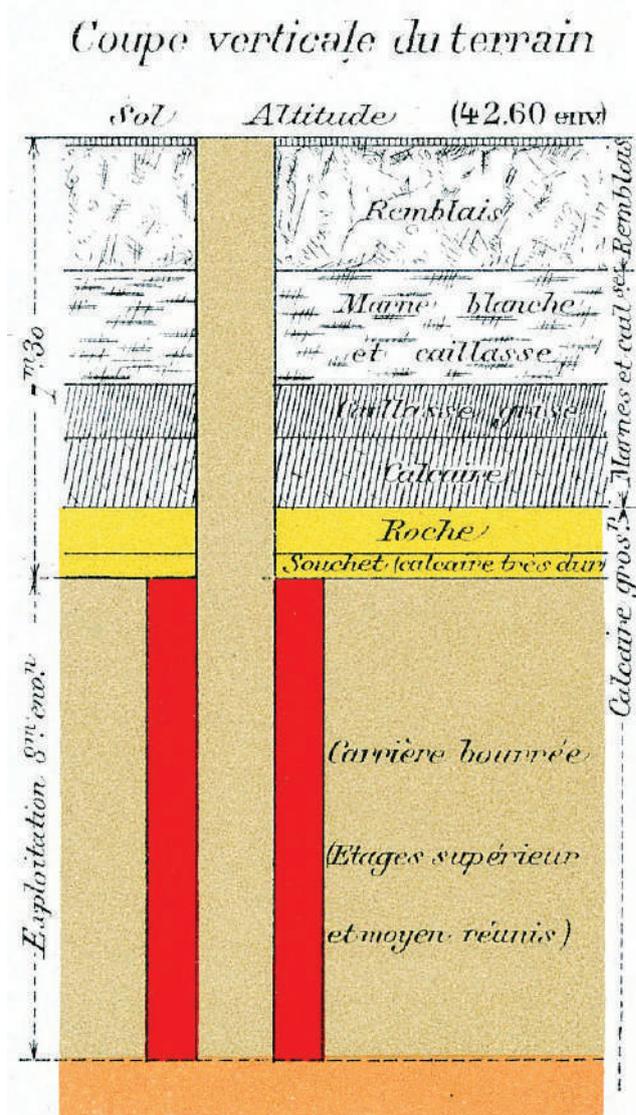
DIAGNOSTIC INCIDENTS

L'IGC n'a pas eu connaissance d'incidents liés au sous-sol de la commune au cours de l'année 2022.

En cas de désordre potentiellement lié au sous-sol, sur le domaine privé ou public, le service peut fournir sans frais un diagnostic préliminaire visant à déterminer les causes possibles, et à orienter le demandeur dans ses démarches techniques.

Si un effondrement, un affaissement ou une dégradation significative d'un bâtiment est constaté, il est possible de joindre l'IGC par téléphone au 01 40 47 58 00 (heures ouvrées) ou au 3975 (24h/24).

Contact mail : igc.dvd@paris.fr



Coupe de terrain, rue François Hanriot à Nanterre, comparable aux carrières de calcaire de Puteaux



URBANISME

L'arrêté préfectoral du 7 août 1985 prévoit la saisine de l'IGC pour toute autorisation d'urbanisme dans les zones de risques liés aux anciennes carrières. Pris en application de l'ancien article R 111-3 du Code l'urbanisme, cet arrêté a aujourd'hui valeur de Plan de Prévention des Risques (PPR).

En 2022, l'IGC n'a pas émis d'avis sur des projets transmis par le service instructeur de la commune.

Afin de s'assurer de la bonne mise en œuvre des travaux et de maintenir nos informations à jour, des contrôleurs réglementaires de l'IGC sont affectés au suivi des chantiers et la transmission du dossier des ouvrages exécutés est exigée à la fin des travaux.

En 2022, l'IGC n'a pas émis de récépissé de travaux de confortation pour la commune.

RENSEIGNEMENT DES USAGERS

Le téléservice de demande de renseignement, accessible depuis la page www.paris.fr/carrieres, permet aux usagers, particuliers ou professionnels, d'obtenir facilement un document émis par l'IGC certifiant la présence d'anciennes carrières au droit de leur parcelle.

En 2022, l'IGC a traité 396 demandes de renseignements pour la commune de Puteaux avec un délai de réponse moyen inférieur à 2 jours.

Les porteurs d'un projet de construction ou les personnes désireuses d'acquérir un bien en zone de carrière peuvent également consulter sans rendez-vous les techniciens de l'Inspection Générale des Carrières afin de se renseigner sur le risque lié aux carrières et les éventuelles prescriptions à prendre en compte dans leur projet.

En 2022, l'IGC n'a pas reçu et conseillé d'usagers pour la commune.

Accueil du public sur RDV - Prise de RDV sur www.paris.fr/carrieres

Vos contacts à l'IGC

Cheffe de service	Laurine AZEMA
Avis sur projets de construction et d'aménagement	Juliette MARION
Première expertise en cas d'incident	01 40 47 58 00 (heures ouvrées) - 3975 (24h/24)
Contact mail	igc.dvd@paris.fr

L'Inspection Générale des Carrières est le service de la Ville de Paris, qui contribue à la prévention des risques liés aux anciennes carrières et à la dissolution du gypse antéludien à Paris et dans les départements de la petite couronne. Notre action sur le territoire des Hauts-de-Seine est régie par la convention du 21 mars 1969 entre la Ville de Paris et le Conseil départemental des Hauts-de-Seine.

LES ANCIENNES CARRIÈRES À RUEIL-MALMAISON

La commune de Rueil-Malmaison est située sur le versant Ouest d'une butte témoin, vestige du plateau de l'Hurepoix, entaillé par une boucle de la Seine.

L'**argile** (Glaises Vertes) y a été exploitée à ciel ouvert au Sud de la Commune laissant une fosse remblayée, par des matériaux de qualité médiocre, sur 8 à 20 mètres d'épaisseur. Le **Calcaire Grossier** (pierre à bâtir) y a également été exploité, essentiellement à ciel ouvert avec des hauteurs de remblais de 3 à 14 mètres. Ces fosses ne donnent apparemment pas accès à des prolongements souterrains des exploitations, comme c'est généralement le cas.

Les exploitations souterraines de ce calcaire sont très mal connues et seules 2 d'entre elles sont cartographiées. Elles ont été exploitées sur environ 2,20 mètres de hauteur, sous un recouvrement de 8 à 15 mètres. Les vides n'ont été que très partiellement remblayés, et peuvent encore évoluer, notamment du fait de leur mauvais état de conservation. Enfin, dans la vallée de la Seine, on retrouve d'anciennes carrières d'**Argile Plastique** et des **sablères**.

La dégradation des cavités peut entraîner des désordres jusqu'à la surface, allant de l'affaissement des terrains à la remontée d'un fontis. Elles constituent donc un risque pour les personnes et les biens.

INSPECTION DES ANCIENNES CARRIÈRES

L'Inspection Générale des Carrières procède à des visites d'inspection régulières des anciennes galeries de carrières situées sous le domaine public quand des accès lui sont connus. À Rueil-Malmaison, aucune visite n'est à l'heure actuelle réalisable. Dans le cadre de chantiers, à la demande des services techniques de la commune ou de particuliers, des visites ponctuelles peuvent être organisées.

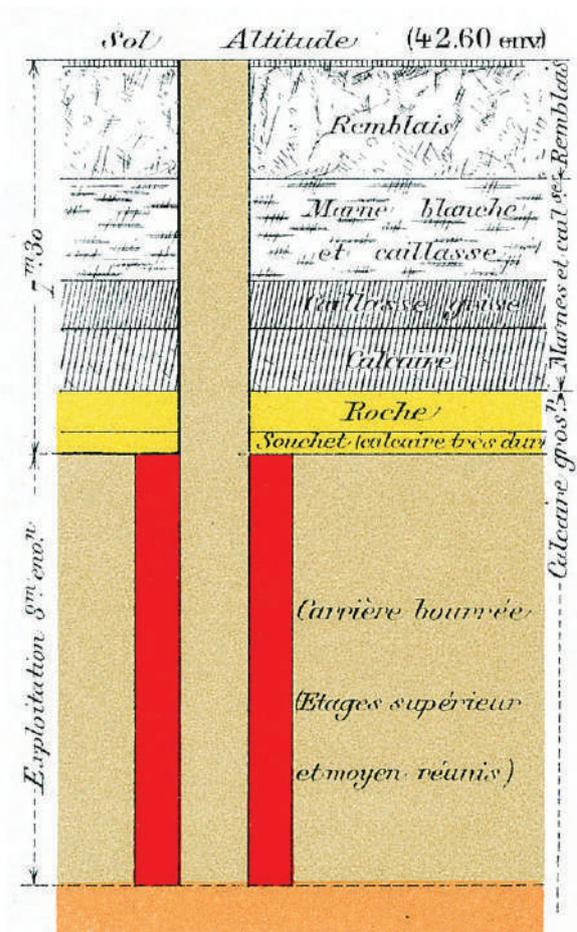
DIAGNOSTIC INCIDENTS

L'IGC n'a pas eu connaissance d'incidents liés au sous-sol sur la commune au cours de l'année 2022.

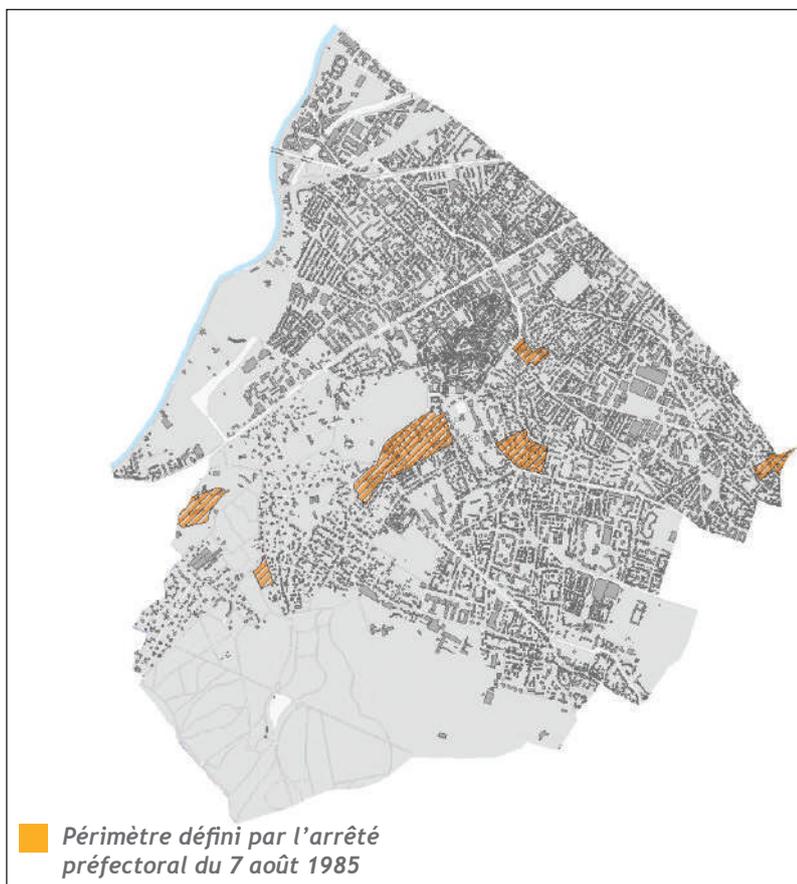
En cas de désordre potentiellement lié au sous-sol, sur le domaine privé ou public, le service peut fournir sans frais un diagnostic préliminaire visant à déterminer les causes possibles, et à orienter le demandeur dans ses démarches techniques

Si un effondrement, un affaissement ou une dégradation significative d'un bâtiment est constaté, il est possible de joindre l'IGC par téléphone au 01 40 47 58 00 (heures ouvrées) ou au 3975 (24h/24).

Contact mail : igc.dvd@paris.fr



Coupe de terrain, rue François-Hanriot à Nanterre, comparable aux carrières de calcaire de Rueil-Malmaison



URBANISME

L'arrêté préfectoral du 7 août 1985 prévoit la saisine de l'IGC pour toute autorisation d'urbanisme dans les zones de risques liés aux anciennes carrières. Pris en application de l'ancien article R 111-3 du Code de l'urbanisme, cet arrêté a aujourd'hui valeur de Plan de Prévention des Risques (PPR).

En 2022, l'IGC a ainsi émis 5 avis sur des projets transmis par le service instructeur de la commune.

Afin de s'assurer de la bonne mise en œuvre des travaux et de maintenir nos informations à jour, des contrôleurs réglementaires de l'IGC sont affectés au suivi des chantiers et la transmission du dossier des ouvrages exécutés est exigée à la fin des travaux.

En 2022, l'IGC n'a pas émis de récépissé de travaux de confortation pour la commune.

RENSEIGNEMENT DES USAGERS

Le téléservice de demande de renseignement, accessible depuis la page www.paris.fr/carrieres, permet aux usagers, particuliers ou professionnels, d'obtenir facilement un document émis par l'IGC certifiant la présence d'anciennes carrières au droit de leur parcelle.

En 2022, l'IGC a traité 753 demandes de renseignements pour la commune de Rueil-Malmaison avec un délai de réponse moyen inférieur à 2 jours.

Les porteurs d'un projet de construction ou les personnes désireuses d'acquérir un bien en zone de carrière peuvent également consulter sans rendez-vous les techniciens de l'Inspection Générale des Carrières afin de se renseigner sur le risque lié aux carrières et les éventuelles prescriptions à prendre en compte dans leur projet.

En 2022, l'IGC a reçu et conseillé 1 usager pour la commune. Une réunion d'échanges a eu lieu avec les services de la Mairie de Rueil-Malmaison, pour un état des carrières souterraines présentes sur la commune.

Accueil du public sur RDV - Prise de RDV sur www.paris.fr/carrieres

Vos contacts à l'IGC

Cheffe de service	Laurine AZEMA
Avis sur projets de construction et d'aménagement	Juliette MARION
Première expertise en cas d'incident	01 40 47 58 00 (heures ouvrées) - 3975 (24h/24)
Contact mail	igc.dvd@paris.fr

L’Inspection Générale des Carrières est le service de la Ville de Paris, qui contribue à la prévention des risques liés aux anciennes carrières et à la dissolution du gypse antéludien à Paris et dans les départements de la petite couronne. Notre action sur le territoire des Hauts-de-Seine est régie par la convention du 21 mars 1969 entre la Ville de Paris et le Conseil départemental des Hauts-de-Seine.

LES ANCIENNES CARRIÈRES À SAINT-CLOUD

La commune de Saint-Cloud est située sur le versant Est d’une butte témoin, vestige du plateau de l’Hurepoix, entaillé par une boucle de la Seine.

Le **Calcaire Grossier** (pierre à bâtir) y a été exploité à ciel ouvert et en souterrain, essentiellement dans le centre-ville et la partie nord-est du Parc. Les carrières souterraines présentes sur 2 niveaux, parfois réunis, et n’ont pas été systématiquement remblayées laissant subsister des vides pouvant atteindre 3 mètres de hauteur à une profondeur de l’ordre d’une vingtaine de mètres.

La dégradation de ces cavités peut entraîner des désordres jusqu’à la surface, allant de l’affaissement des terrains à la remontée d’un fontis. Elles constituent donc un risque pour les personnes et les biens.

INSPECTION DES ANCIENNES CARRIÈRES

L’Inspection Générale des Carrières procède à des visites d’inspection régulières des anciennes galeries de carrières situées sous le domaine public quand des accès lui sont connus. La seule carrière encore visitée régulièrement sous Saint-Cloud se trouve dans le Parc. **L’IGC a réalisé une visite à Saint-Cloud en 2022.**

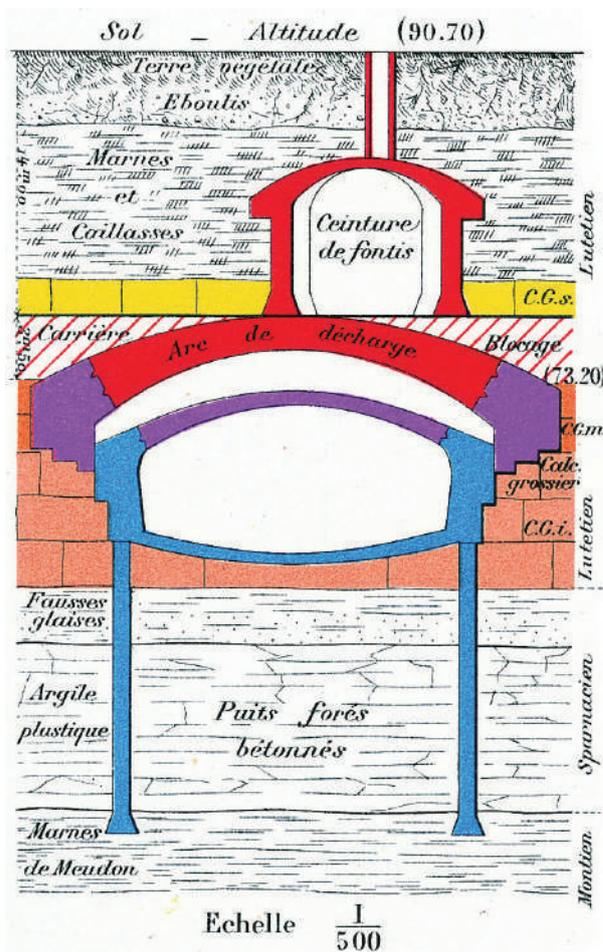
DIAGNOSTIC INCIDENTS

L’IGC n’a pas eu connaissance d’incidents liés au sous-sol sur la commune au cours de l’année 2022.

En cas de désordre potentiellement lié au sous-sol, sur le domaine privé ou public, le service peut fournir sans frais un diagnostic préliminaire visant à déterminer les causes possibles, et à orienter le demandeur dans ses démarches techniques.

Si un effondrement, un affaissement ou une dégradation significative d’un bâtiment est constaté, il est possible de joindre l’IGC par téléphone au 01 40 47 58 00 (heures ouvrées) ou au 3975 (24h/24).

Contact mail : igc.dvd@paris.fr



Coupe de terrain, autoroute A13





URBANISME

La réalisation de travaux, dans les zones soumises à un risque de mouvement de terrain lié aux anciennes carrières est soumise aux règles prévues par le Plan de Prévention du Risque mouvement de terrain, approuvé par arrêté préfectoral du 2 juin 2006.

En 2022, l'IGC a ainsi émis 10 avis sur des projets transmis par le service instructeur de la commune.

Afin de s'assurer de la bonne mise en œuvre des travaux et de maintenir nos informations à jour, des contrôleurs réglementaires de l'IGC sont affectés au suivi des chantiers et la transmission du dossier des ouvrages exécutés est exigée à la fin des travaux.

En 2022, l'IGC a ainsi pu contrôler 1 chantier et n'a pas émis de récépissé de travaux de confortation pour la commune.

RENSEIGNEMENT DES USAGERS

Le téléservice de demande de renseignement, accessible depuis la page www.paris.fr/carrieres, permet aux usagers, particuliers ou professionnels, d'obtenir facilement un document émis par l'IGC certifiant la présence d'anciennes carrières au droit de leur parcelle.

En 2022, l'IGC a traité 318 demandes de renseignements pour la commune de Saint-Cloud avec un délai de réponse moyen inférieur à 2 jours.

Les porteurs d'un projet de construction ou les personnes désireuses d'acquérir un bien en zone de carrière peuvent également consulter sur rendez-vous les techniciens de l'Inspection Générale des Carrières afin de se renseigner sur le risque lié aux carrières et les éventuelles prescriptions à prendre en compte dans leur projet.

En 2022, l'IGC a reçu et conseillé 4 usagers pour la commune.

Accueil du public sur RDV - Prise de RDV sur www.paris.fr/carrieres

Vos contacts à l'IGC

Cheffe de service	Laurine AZEMA
Avis sur projets de construction et d'aménagement	Juliette MARION
Première expertise en cas d'incident	01 40 47 58 00 (heures ouvrées) - 3975 (24h/24)
Contact mail	igc.dvd@paris.fr

COMMUNE DE SCEAUX

L'Inspection Générale des Carrières est le service de la Ville de Paris, qui contribue à la prévention des risques liés aux anciennes carrières et à la dissolution du gypse à Paris antéludien et dans les départements de la petite couronne. Notre action sur le territoire des Hauts-de-Seine est régie par la convention du 21 mars 1969 entre la Ville de Paris et le Conseil départemental des Hauts-de-Seine.

LES ANCIENNES CARRIÈRES A SCEAUX

La commune de Sceaux est située sur le versant Ouest de la vallée de la Bièvre. A partir du plateau, la géologie se décline depuis l'âge Stampien (environ 30 millions d'années) jusqu'au Ludien (environ 45 millions d'années) qui se présente comme l'alternance de **gypse** et de **marnes**. Sous couverture des argiles, ces matériaux ont pu être exploités en souterrain ou à ciel ouvert pour la production du plâtre. C'est le cas de l'exploitation située sous la rue des Coudraies, datée de 1840, qui se trouvait à 15 mètres de profondeur. Il s'agit, à l'heure actuelle de la seule carrière connue à Sceaux. Ailleurs dans la commune, il semble que des karsts se soient développés, dégradant la qualité du gypse.

Les **Sables de Fontainebleau** et les **Glaises Vertes** ont également été exploités à ciel ouvert, dans l'emprise actuelle du Parc.

La dégradation de ces cavités peut entraîner des désordres jusqu'à la surface, allant de l'affaissement des terrains à la remontée d'un fontis. Elles constituent donc un risque pour les personnes et les biens.

INSPECTION DES ANCIENNES CARRIÈRES

L'Inspection Générale des Carrières procède à des visites d'inspection régulières des anciennes galeries de carrières situées sous le domaine public quand des accès lui sont connus. À Sceaux, aucune visite n'est à l'heure actuelle réalisable. Dans le cadre de chantiers, à la demande des services techniques de la commune ou de particuliers, des visites ponctuelles peuvent être organisées.

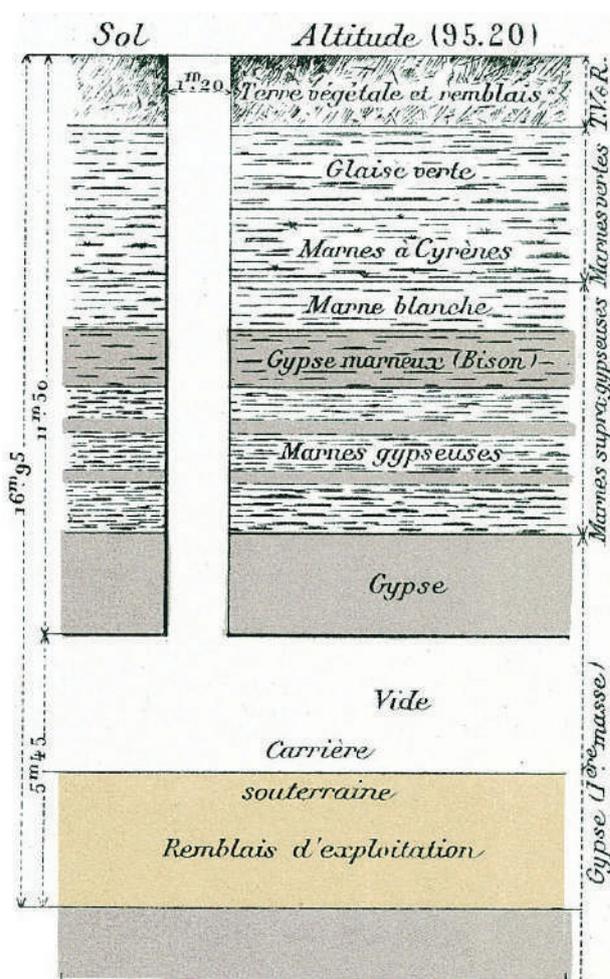
DIAGNOSTIC INCIDENTS

L'IGC n'a pas eu connaissance d'incidents liés au sous-sol sur la commune au cours de l'année 2022.

En cas de désordre potentiellement lié au sous-sol, sur le domaine privé ou public, le service peut fournir sans frais un diagnostic préliminaire visant à déterminer les causes possibles, et à orienter le demandeur dans ses démarches techniques.

Si un effondrement, un affaissement ou une dégradation significative d'un bâtiment est constaté, il est possible de joindre l'IGC par téléphone au 01 40 47 58 00 (heures ouvrées) ou au 3975 (24h/24).

Contact mail : igc.dvd@paris.fr



Coupe de terrain, rue Marx-Dormoy à Fontenay, comparable au profil attendu rue des Coudraies



URBANISME

L'arrêté préfectoral du 7 août 1985 prévoit la saisine de l'IGC pour toute autorisation d'urbanisme dans les zones de risques liés aux anciennes carrières. Pris en application de l'ancien article R 111-3 du Code de l'urbanisme, cet arrêté a aujourd'hui valeur de Plan de Prévention des Risques (PPR).

En 2022, l'IGC n'a pas émis d'avis sur des projets transmis par le service instructeur de la commune.

Afin de s'assurer de la bonne mise en œuvre des travaux et de maintenir nos informations à jour, des contrôleurs réglementaires de l'IGC sont affectés au suivi des chantiers et la transmission du dossier des ouvrages exécutés est exigée à la fin des travaux.

En 2022, l'IGC n'a pas émis de récépissé de travaux de confortation pour la commune.

RENSEIGNEMENT DES USAGERS

Le téléservice de demande de renseignement, accessible depuis la page www.paris.fr/carrieres, permet aux usagers, particuliers ou professionnels, d'obtenir facilement un document émis par l'IGC certifiant la présence d'anciennes carrières au droit de leur parcelle.

En 2022, l'IGC a traité 174 demandes de renseignements pour la commune de Sceaux avec un délai de réponse moyen inférieur à 2 jours.

Les porteurs d'un projet de construction ou les personnes désireuses d'acquérir un bien en zone de carrière peuvent également consulter sans rendez-vous les techniciens de l'Inspection Générale des Carrières afin de se renseigner sur le risque lié aux carrières et les éventuelles prescriptions à prendre en compte dans leur projet.

En 2022, l'IGC n'a pas reçu et conseillé d'usagers pour la commune.

Accueil du public sur RDV - Prise de RDV sur www.paris.fr/carrieres

Vos contacts à l'IGC

Cheffe de service	Laurine AZEMA
Avis sur projets de construction et d'aménagement	Juliette MARION
Première expertise en cas d'incident	01 40 47 58 00 (heures ouvrées) - 3975 (24h/24)
Contact mail	igc.dvd@paris.fr

COMMUNE DE SEVRES

L’Inspection Générale des Carrières est le service de la Ville de Paris, qui contribue à la prévention des risques liés aux anciennes carrières et à la dissolution du gypse antéludien à Paris et dans les départements de la petite couronne. Notre action sur le territoire des Hauts-de-Seine est régie par la convention du 21 mars 1969 entre la Ville de Paris et le Conseil départemental des Hauts-de-Seine.

LES ANCIENNES CARRIÈRES A SEVRES

La commune de Sèvres est située à la confluence entre la vallée de la Seine et un de ses anciens affluents, en bordure du plateau de l’Hurepoix.

Le **Calcaire Grossier** (pierre à bâtir) a été exploité principalement sur le versant Nord de la commune, les exploitations se prolongeant à Chaville. Ces anciennes carrières souterraines de calcaire grossier peuvent comporter 2 étages, parfois réunis, et n’ont pas été systématiquement remblayées, laissant subsister des vides en sous-sol pouvant atteindre 3,3 mètres de hauteur à une profondeur de l’ordre de 30 mètres. Les galeries restantes ne sont pas toujours en bon état de conservation et les visites révèlent la présence de fontis.

À proximité de la Seine, la **Craie Blanche** a été également exploitée en souterrain, soit pour son silex, soit pour la craie elle-même, laissant des vides d’une hauteur de 7 mètres, à une profondeur pouvant atteindre 23 mètres.

La dégradation de ces cavités peut entraîner des désordres jusqu’à la surface, allant de l’affaissement des terrains à la remontée d’un fontis. Elles constituent donc un risque pour les personnes et les biens.

INSPECTION DES ANCIENNES CARRIÈRES

L’Inspection Générale des Carrières procède à des visites d’inspection régulières des anciennes galeries de carrières situées sous le domaine public quand des accès lui sont connus. À Sèvres, **8 visites ont été réalisées en 2022**, pour la plupart à partir d’accès privés. Dans le cadre de chantiers, à la demande des services techniques de la commune ou de particuliers, des visites ponctuelles peuvent être organisées.

DIAGNOSTIC INCIDENTS

L’IGC n’a pas eu connaissance d’incidents liés au sous-sol sur la commune au cours de l’année 2022.

En cas de désordre potentiellement lié au sous-sol, sur le domaine privé ou public, le service peut fournir sans frais un diagnostic préliminaire visant à déterminer les causes possibles, et à orienter le demandeur dans ses démarches techniques.

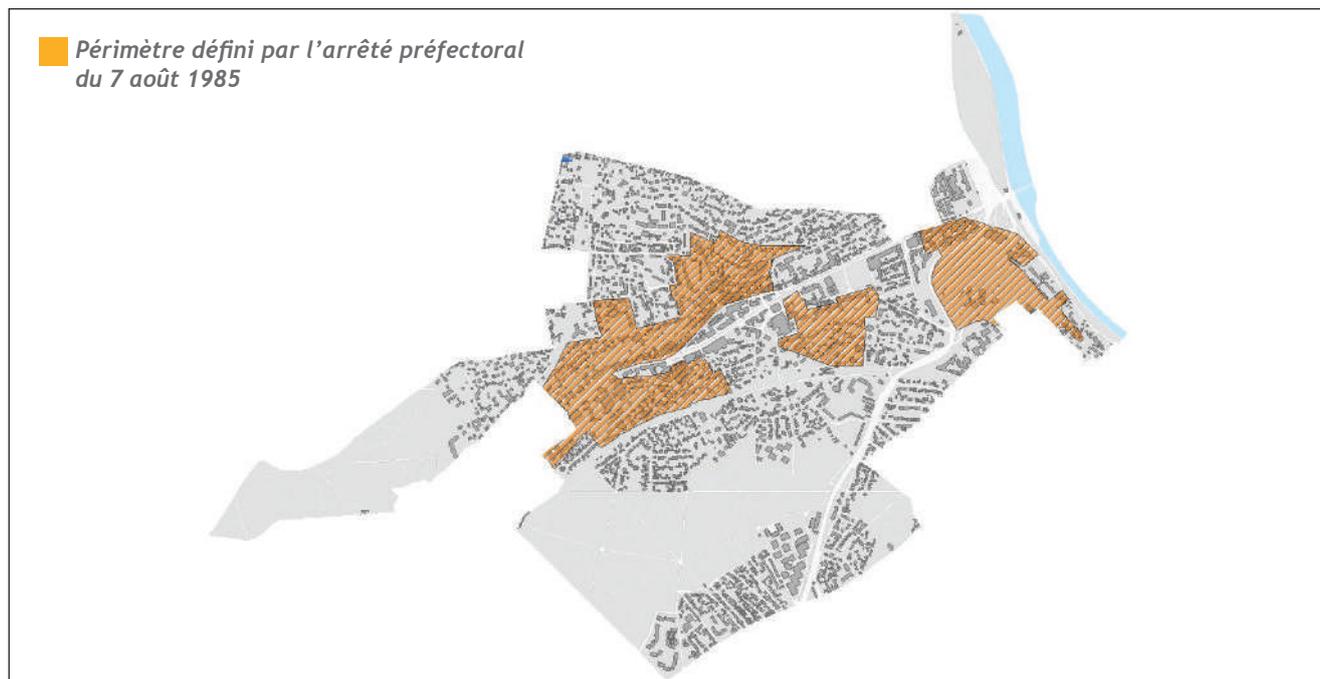
Si un effondrement, un affaissement ou une dégradation significative d’un bâtiment est constaté, il est possible de joindre l’IGC par téléphone au 01 40 47 58 00 (heures ouvrées) ou au 3975 (24h/24).

Contact mail : igc.dvd@paris.fr



Coupe de terrain, Parc Cheviron

URBANISME



L'arrêté préfectoral du 7 août 1985 prévoit la saisine de l'IGC pour toute autorisation d'urbanisme dans les zones de risques liés aux anciennes carrières. Pris en application de l'ancien article R 111-3 du Code l'urbanisme, cet arrêté a aujourd'hui valeur de Plan de Prévention des Risques (PPR).

En 2022, l'IGC a ainsi émis 10 avis sur des projets transmis par le service instructeur de la commune.

Afin de s'assurer de la bonne mise en œuvre des travaux et de maintenir nos informations à jour, des contrôleurs réglementaires de l'IGC sont affectés au suivi des chantiers et la transmission du dossier des ouvrages exécutés est exigée à la fin des travaux.

En 2022, l'IGC a ainsi pu contrôler 5 chantiers et émis 1 récépissé de travaux de confortation pour la commune.

RENSEIGNEMENT DES USAGERS

Le téléservice de demande de renseignement, accessible depuis la page www.paris.fr/carrieres, permet aux usagers, particuliers ou professionnels, d'obtenir facilement un document émis par l'IGC certifiant la présence d'anciennes carrières au droit de leur parcelle.

En 2022, l'IGC a traité 245 demandes de renseignements pour la commune de Sèvres avec un délai de réponse moyen inférieur à 2 jours.

Les porteurs d'un projet de construction ou les personnes désireuses d'acquérir un bien en zone de carrière peuvent également consulter sans rendez-vous les techniciens de l'Inspection Générale des Carrières afin de se renseigner sur le risque lié aux carrières et les éventuelles prescriptions à prendre en compte dans leur projet.

En 2022, l'IGC a reçu et conseillé 15 usagers pour la commune.

Accueil du public sur RDV - Prise de RDV sur www.paris.fr/carrieres

Vos contacts à l'IGC

Cheffe de service	Laurine AZEMA
Avis sur projets de construction et d'aménagement	Juliette MARION
Première expertise en cas d'incident	01 40 47 58 00 (heures ouvrées) - 3975 (24h/24)
Contact mail	igc.dvd@paris.fr

COMMUNE DE SURESNES

L’Inspection Générale des Carrières est le service de la Ville de Paris, qui contribue à la prévention des risques liés aux anciennes carrières et à la dissolution du gypse antéludien à Paris et dans les départements de la petite couronne. Notre action sur le territoire des Hauts-de-Seine est régie par la convention du 21 mars 1969 entre la Ville de Paris et le Conseil départemental des Hauts-de-Seine.

LES ANCIENNES CARRIÈRES A SURESNES

La commune de Suresnes est située sur le versant Est d’une butte témoin, vestige du plateau de l’Hurepoix, entaillé par une boucle de la Seine. La partie sommitale du territoire de Suresnes est essentiellement constituée de **Sables de Fontainebleau** et de **gypse** (pierre à plâtre), qui ont été exploités l’un et l’autre, notamment dans des carrières souterraines. D’autres exploitations ont pu être présentes sur le territoire de la commune : des carrières à ciel ouvert d’**argile** et des carrières souterraines de **Sables de Beauchamp** ou de **Calcaire Grossier** (pierre à bâtir). Ces carrières souterraines ne sont pas toutes connues.

Les exploitations n’ont pas été systématiquement remblayées, laissant subsister des vides en sous-sol pouvant atteindre 1,60 à 5 mètres, en fonction du matériau exploité (principalement le gypse) sous un recouvrement pouvant atteindre 20 mètres.

La dégradation de ces cavités peut entraîner des désordres jusqu’à la surface, allant de l’affaissement des terrains à la remontée d’un fontis. Elles constituent donc un risque pour les personnes et les biens.

INSPECTION DES ANCIENNES CARRIÈRES

L’Inspection Générale des Carrières procède à des visites d’inspection régulières des anciennes galeries de carrières situées sous le domaine public quand des accès lui sont connus. L’IGC a réalisé une visite à Suresnes en 2022. Dans le cadre de chantiers, à la demande des services techniques de la commune ou de particuliers, des visites ponctuelles peuvent être organisées.

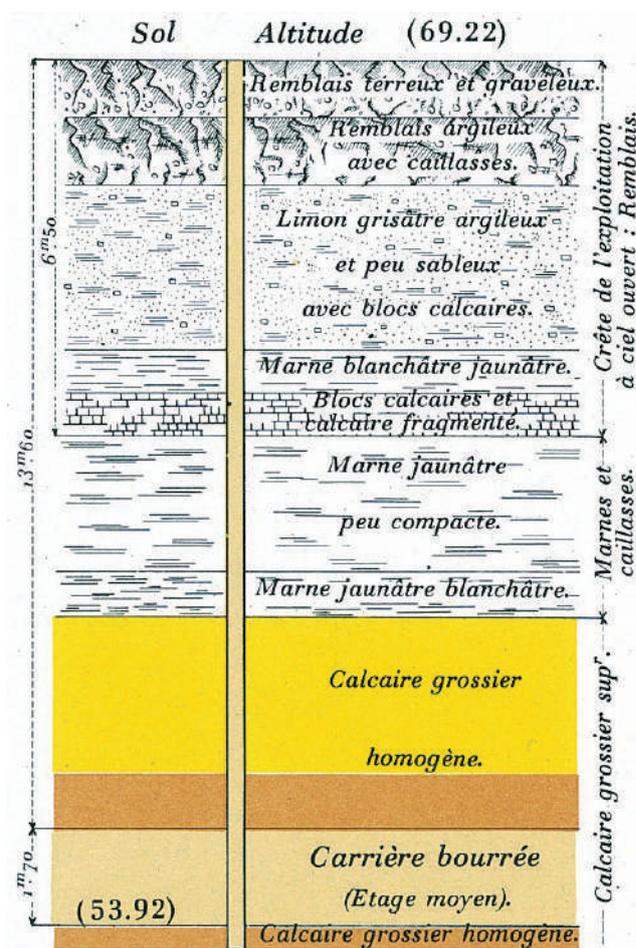
DIAGNOSTIC INCIDENTS

L’IGC est intervenue sur 1 incident lié au sous-sol de Suresnes, en 2022.

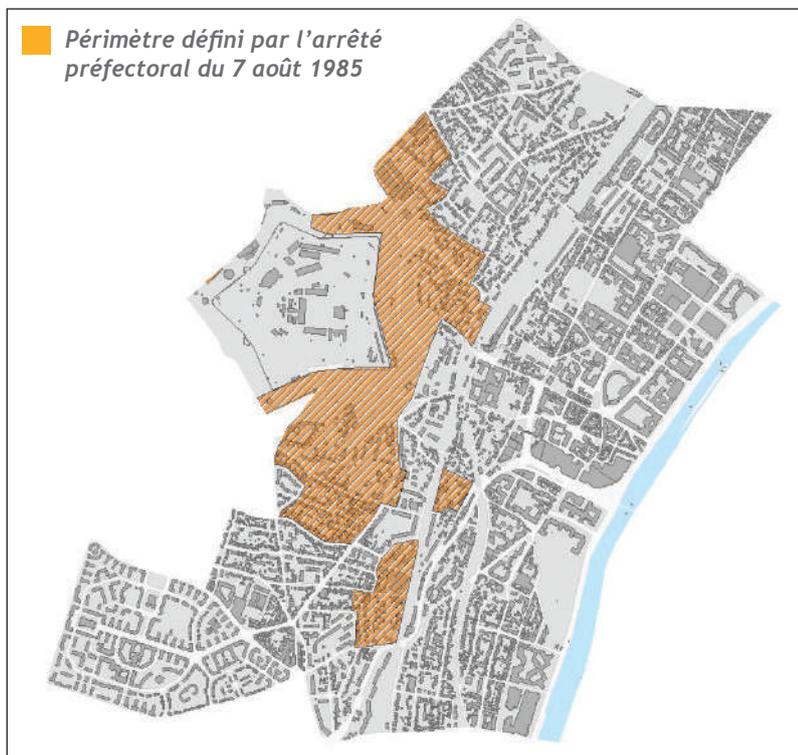
En cas de désordre potentiellement lié au sous-sol, sur le domaine privé ou public, le service peut fournir sans frais un diagnostic préliminaire visant à déterminer les causes possibles, et à orienter le demandeur dans ses démarches techniques.

Si un effondrement, un affaissement ou une dégradation significative d’un bâtiment est constaté, il est possible de joindre l’IGC par téléphone au 01 40 47 58 00 (heures ouvrées) ou au 3975 (24h/24).

Contact mail : igc.dvd@paris.fr



Coupe de terrain, rue des Tourneroches



URBANISME

L'arrêté préfectoral du 7 août 1985 prévoit la saisine de l'IGC pour toute autorisation d'urbanisme dans les zones de risques liés aux anciennes carrières. Pris en application de l'ancien article R 111-3 du Code de l'urbanisme, cet arrêté a aujourd'hui valeur de Plan de Prévention des Risques (PPR).

En 2022, l'IGC a ainsi émis 17 avis sur des projets transmis par le service instructeur de la commune.

Afin de s'assurer de la bonne mise en œuvre des travaux et de maintenir nos informations à jour, des contrôleurs réglementaires de l'IGC sont affectés au suivi des chantiers et la transmission du dossier des ouvrages exécutés est exigée à la fin des travaux.

En 2022, l'IGC a ainsi pu contrôler 2 chantiers et émis 1 récépissé de travaux de confortation pour la commune.

RENSEIGNEMENT DES USAGERS

Le téléservice de demande de renseignement, accessible depuis la page www.paris.fr/carrieres, permet aux usagers, particuliers ou professionnels, d'obtenir facilement un document émis par l'IGC certifiant la présence d'anciennes carrières au droit de leur parcelle.

En 2022, l'IGC a traité 557 demandes de renseignements pour la commune de Suresnes avec un délai de réponse moyen inférieur à 2 jours.

Les porteurs d'un projet de construction ou les personnes désireuses d'acquérir un bien en zone de carrière peuvent également consulter sans rendez-vous les techniciens de l'Inspection Générale des Carrières afin de se renseigner sur le risque lié aux carrières et les éventuelles prescriptions à prendre en compte dans leur projet.

En 2022, l'IGC a reçu et conseillé 15 usagers pour la commune.

Accueil du public sur RDV - Prise de RDV sur www.paris.fr/carrieres

Vos contacts à l'IGC

Cheffe de service	Laurine AZEMA
Avis sur projets de construction et d'aménagement	Juliette MARION
Première expertise en cas d'incident	01 40 47 58 00 (heures ouvrées) - 3975 (24h/24)
Contact mail	igc.dvd@paris.fr

COMMUNE DE VANVES

L’Inspection Générale des Carrières est le service de la Ville de Paris, qui contribue à la prévention des risques liés aux anciennes carrières et à la dissolution du gypse antéludien à Paris et dans les départements de la petite couronne. Notre action sur le territoire des Hauts-de-Seine est régie par la convention du 21 mars 1969 entre la Ville de Paris et le Conseil départemental des Hauts-de-Seine.

LES ANCIENNES CARRIÈRES A VANVES

Le **Calcaire Grossier**, extrait dans la région pour la construction, est présent sur tout le territoire de la commune à une profondeur atteignant 7 mètres. Il n’a cependant été que faiblement exploité à Vanves. Les eaux de la nappe baignant le calcaire ont, quant à elles, été captées et regroupées dans des aqueducs creusés à même le calcaire.

À l’Ouest de la commune, se trouvent par ailleurs d’anciennes carrières d’**argile**, dont on ne connaît plus aujourd’hui que les puits d’accès.

Ces cavités n’ont pas été systématiquement remblayées laissant subsister des vides pouvant atteindre 2 mètres de hauteur. Leur dégradation peut entraîner des désordres jusqu’à la surface. Elles constituent donc un risque pour les personnes et les biens.

INSPECTION DES ANCIENNES CARRIÈRES

L’Inspection Générale des Carrières procède à des visites d’inspection régulières des anciennes galeries de carrières situées sous le domaine public quand des accès lui sont connus. À Vanves, faute d’accès sous le domaine public, une seule visite est réalisée à partir de l’aqueduc de Condé. Dans le cadre de chantiers, à la demande des services techniques de la commune ou de particuliers, des visites ponctuelles peuvent être organisées.

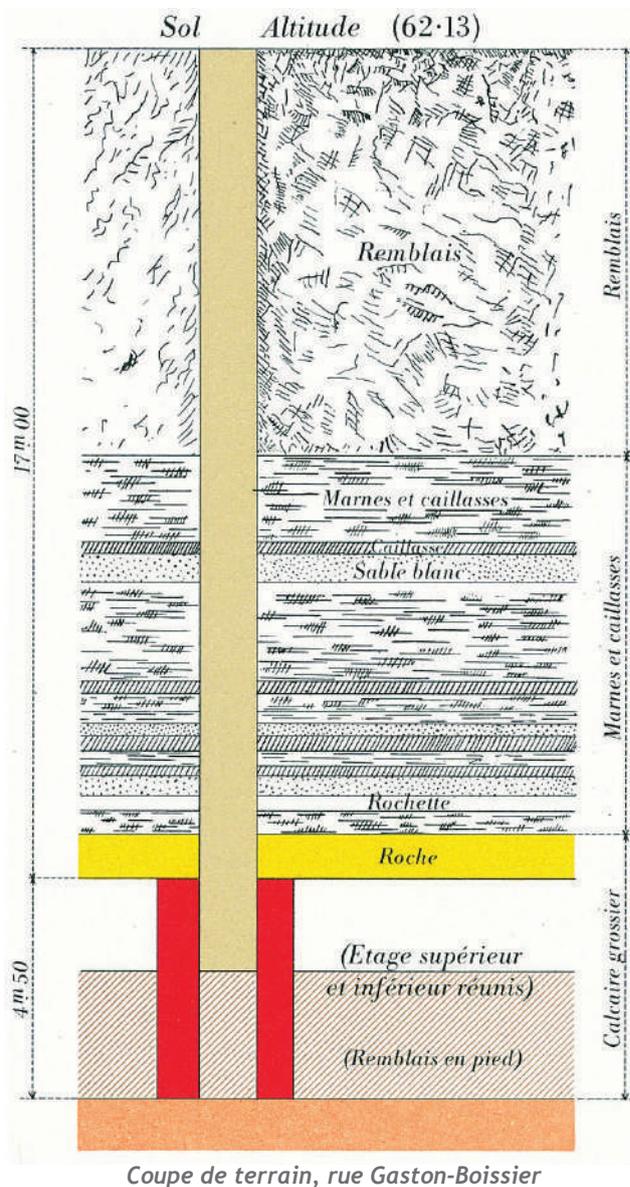
DIAGNOSTIC INCIDENTS

L’IGC n’a pas eu connaissance d’incidents liés au sous-sol sur la commune au cours de l’année 2022.

En cas de désordre potentiellement lié au sous-sol, sur le domaine privé ou public, le service peut fournir sans frais un diagnostic préliminaire visant à déterminer les causes possibles, et à orienter le demandeur dans ses démarches techniques.

Si un effondrement, un affaissement ou une dégradation significative d’un bâtiment est constaté, il est possible de joindre l’IGC par téléphone au 01 40 47 58 00 (heures ouvrées) ou au 3975 (24h/24).

Contact mail : igc.dvd@paris.fr





URBANISME

L'arrêté préfectoral du 7 août 1985 prévoit la saisine de l'IGC pour toute autorisation d'urbanisme dans les zones de risques liés aux anciennes carrières. Pris en application de l'ancien article R 111-3 du Code de l'urbanisme, cet arrêté a aujourd'hui valeur de Plan de Prévention des Risques (PPR).

En 2022, l'IGC a ainsi émis 23 avis sur des projets transmis par le service instructeur de la commune.

Afin de s'assurer de la bonne mise en œuvre des travaux et de maintenir nos informations à jour, des contrôleurs réglementaires de l'IGC sont affectés au suivi des chantiers et la transmission du dossier des ouvrages exécutés est exigée à la fin des travaux.

En 2022, l'IGC a ainsi pu contrôler 2 chantiers et émis 1 récépissé de travaux de confortation pour la commune.

RENSEIGNEMENT DES USAGERS

Le téléservice de demande de renseignement, accessible depuis la page www.paris.fr/carrieres, permet aux usagers, particuliers ou professionnels, d'obtenir facilement un document émis par l'IGC certifiant la présence d'anciennes carrières au droit de leur parcelle.

En 2022, l'IGC a traité 312 demandes de renseignements pour la commune de Vanves avec un délai de réponse moyen inférieur à 2 jours.

Les porteurs d'un projet de construction ou les personnes désireuses d'acquérir un bien en zone de carrière peuvent également consulter sans rendez-vous les techniciens de l'Inspection Générale des Carrières afin de se renseigner sur le risque lié aux carrières et les éventuelles prescriptions à prendre en compte dans leur projet.

En 2022, l'IGC a reçu et conseillé 5 usagers pour la commune.

Accueil du public sur RDV - Prise de RDV sur www.paris.fr/carrieres

Vos contacts à l'IGC

Cheffe de service	Laurine AZEMA
Avis sur projets de construction et d'aménagement	Juliette MARION
Première expertise en cas d'incident	01 40 47 58 00 (heures ouvrées) - 3975 (24h/24)
Contact mail	igc.dvd@paris.fr

L'Inspection Générale des Carrières est le service de la Ville de Paris, qui contribue à la prévention des risques liés aux anciennes carrières et à la dissolution du gypse antéludien à Paris et dans les départements de la petite couronne. Notre action sur le territoire des Hauts-de-Seine est régie par la convention du 21 mars 1969 entre la Ville de Paris et le Conseil départemental des Hauts-de-Seine.

LES ANCIENNES CARRIÈRES À VILLE-D'AVRAY

Il existe une seule ancienne carrière connue à Ville-d'Avray. Il s'agit d'une carrière de **gypse** (pierre à plâtre), exploitée au XIX^{ème} siècle, située au Nord-Est de la commune, en limite de Saint-Cloud. Cette carrière, dont l'extension exacte demeure mal connue, est constituée de galeries d'exploitation de 2 à 3 mètres de hauteur, sur un seul niveau, à une profondeur de 25 à 35 mètres. Ces galeries n'ont pas été remblayées à notre connaissance.

La dégradation de ces cavités peut entraîner des désordres jusqu'à la surface, allant de l'affaissement des terrains à la remontée d'un fontis. Elles constituent donc un risque pour les personnes et les biens.



Fontis dans une ancienne carrière souterraine de gypse

DIAGNOSTIC INCIDENTS

L'IGC n'a pas eu connaissance d'incidents liés au sous-sol sur la commune au cours de l'année 2022.

En cas de désordre potentiellement lié au sous-sol, sur le domaine privé ou public, le service peut fournir sans frais un diagnostic préliminaire visant à déterminer les causes possibles, et à orienter le demandeur dans ses démarches techniques.

Si un effondrement, un affaissement ou une dégradation significative d'un bâtiment est constaté, il est possible de joindre l'IGC par téléphone au 01 40 47 58 00 (heures ouvrées) ou au 3975 (24h/24).

Contact mail : igc.dvd@paris.fr

RENSEIGNEMENT DES USAGERS

Le téléservice de demande de renseignement, accessible depuis la page www.paris.fr/carrieres, permet aux usagers, particuliers ou professionnels, d'obtenir facilement un document émis par l'IGC certifiant la présence d'anciennes carrières au droit de leur parcelle.

En 2022, l'IGC a traité 95 demandes de renseignements pour la commune de Ville-d'Avray avec un délai de réponse moyen inférieur à 2 jours.

Les porteurs d'un projet de construction ou les personnes désireuses d'acquérir un bien en zone de carrière peuvent également consulter sans rendez-vous les techniciens de l'Inspection Générale des Carrières afin de se renseigner sur le risque lié aux carrières et les éventuelles prescriptions à prendre en compte dans leur projet.

En 2022, l'IGC n'a pas reçu et conseillé d'usagers pour la commune.

Accueil du public sur RDV - Prise de RDV sur www.paris.fr/carrieres

INSPECTION DES ANCIENNES CARRIÈRES

L'Inspection Générale des Carrières procède à des visites d'inspection régulières des anciennes galeries de carrières situées sous le domaine public quand des accès lui sont connus. Dans le cadre de chantiers, à la demande des services techniques de la commune ou de particuliers, des visites ponctuelles peuvent être organisées.

URBANISME



L'arrêté préfectoral du 7 août 1985 prévoit la saisine de l'IGC pour toute autorisation d'urbanisme dans les zones de risques liés aux anciennes carrières. Pris en application de l'ancien article R 111-3 du Code l'urbanisme, cet arrêté a aujourd'hui valeur de Plan de Prévention des Risques (PPR).

En 2022, l'IGC n'a pas émis d'avis sur des projets transmis par le service instructeur de la commune.

Afin de s'assurer de la bonne mise en œuvre des travaux et de maintenir nos informations à jour, des contrôleurs réglementaires de l'IGC sont affectés au suivi des chantiers et la transmission du dossier des ouvrages exécutés est exigée à la fin des travaux.

En 2022, l'IGC n'a pas émis de récépissé de travaux de confortation pour la commune.

Vos contacts à l'IGC

Cheffe de service	Laurine AZEMA
Avis sur projets de construction et d'aménagement	Juliette MARION
Première expertise en cas d'incident	01 40 47 58 00 (heures ouvrées) - 3975 (24h/24)
Contact mail	igc.dvd@paris.fr





ADRESSES UTILES

Inspection Générale des Carrières de Paris, des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne

86, rue Regnault 75013 Paris
Tél. : 01 40 47 58 00
www.paris.fr/carrieres

Accueil du public sur rendez-vous
*(Renseignements sur le sous-sol et consultation
ou achats de cartes sur les carrières
ou sur la géologie de Paris)*

Cavity Seine et Oise des Yvelines, de l'Essonne, du Val-d'Oise

11, avenue du Centre 78280 Guyancourt
Tél. : 01 39 07 56 00
www.igc-versailles.fr

Accueil du public uniquement sur rendez-vous
*(Renseignements sur le sous-sol et consultation
ou achat de cartes sur les carrières)*

Les Catacombes de Paris Paris Musées

1, avenue du Colonel Henri Rol-Tanguy, 75014 Paris
www.catacombes.paris.fr

**VILLE DE PARIS
DIRECTION DE LA VOIRIE ET DES DÉPLACEMENTS**